

UNIVERSITÉ PALACKÝ D'OLOMOUC
Faculté des Lettres
Département d'Études Romanes

**Situation linguistique et évolution
du français contemporain à l'île
de la Réunion**

**Linguistic situation and evolution of
contemporary French on the Island of
Réunion**

(Mémoire de Licence)

Auteur : Michaela Bazalová
Directeur de recherche : Doc. Mgr. Jaromír Kadlec, Dr.

Olomouc 2015

Déclaration d'authenticité

Je déclare que le mémoire de Licence écrit sur le sujet : « *Situation linguistique et évolution du français contemporain à l'île de la Réunion* » est le résultat de mon propre travail, que je l'ai écrit toute seule et que toutes les sources bibliographiques utilisées sont citées.

A Olomouc, le

Signature

Je tiens à remercier le directeur de recherche Doc. Mgr. Jaromír Kadlec, Dr. qui m'encourageait tout au long de mon travail et qui me donnait de bons conseils. Un grand Merci à Anne-Eloïse Latchimy, qui a pris du temps pour m'orienter, me conseiller et m'enseigner. Pour terminer, je remercie également Youness Salloum pour ses conseils et la relecture de ce mémoire.

Table des matières

Introduction	6
I Données géographiques.....	8
I.1 Généralités	8
I.2 Climat et saisons australes	10
I.3 Faune et flore	11
II Données démographiques	14
II.1 Généralités	14
II.2 Population et ethnies	15
III Histoire de la Réunion	17
III.1 Découverte et premiers noms de l'île	17
III.2 Colonisation française.....	18
III.3 Des esclaves aux engagés	19
III.4 Occupation anglaise	22
III.5 Départementalisation	23
IV Situation linguistique	25
IV.1 Langues de la Réunion.....	25
IV.1.1 Créole réunionnais	25
IV.1.1.1 Variétés du créole réunionnais.....	25
IV.1.1.2 Origine du créole réunionnais.....	26
IV.1.2 Français	28
IV.1.3 Langues marginales	30
IV.2 Situation de diglossie	31
IV.2.1 Définitions	31
IV.2.2 Situation réunionnaise.....	33
V Particularités du français réunionnais	35
v.1 Particularités phonétiques et phonologiques.....	35

V.1.1	Prosodie	35
V.1.2	Phonématique.....	36
V.2	Particularités lexicales	39
V.2.1	Classement des unités sélectionnées.....	40
VI	Enquête	45
	Conclusion.....	51
	Résumé en slovaque	53
	Bibliographie	54
Ouvrages		54
Articles.....		54
Références sur le web		54
	Table des images	56
	Table des tableaux.....	56
	Table des graphiques	56
	Table des annexes.....	57
	Annexes.....	I
	Annotation en français	58
	Annotation en anglais.....	59

Introduction

La lecture du *Francouzština na ostrovech v Indickém oceánu a Tichomoří*¹, écrit par Doc. Mrg. Jaromír Kadlec, Dr., le directeur de ce mémoire de Licence, nous a inspiré à une étude plus profonde sur le sujet. Afin d'approfondir la problématique, il fallait d'abord concrétiser le sujet à traiter, en raison de la grande quantité de thèmes contenus dans l'œuvre lui-même. Nous avons opté pour l'île de la Réunion, dont les beautés naturelles, la spécificité culturelle et surtout la situation linguistique très particulière, ont soulevés notre attention.

Le but de ce mémoire est de donner une vision complexe sur la situation linguistique réunionnaise, d'examiner le français réunionnais et de voir les différences entre le français réunionnais et le français standard. Nous allons aussi essayer de trouver le terme qui serait le plus convenable pour désigner la situation réunionnaise. Nous allons décider entre les termes *diglossie* et *bilinguisme*, en donnant leurs définitions. Pour soutenir notre analyse, nous allons élaborer un questionnaire qui sera distribué aux habitants de l'île de la Réunion.

Le mémoire de Licence ci-présent est divisé en six chapitres qui sont eux-mêmes divisés en sous-chapitres. Dans le premier chapitre, nous allons nous consacrer à la situation géographique de l'île, en précisant les données géographiques de base et en présentant brièvement la faune et la flore de la Réunion. Le deuxième chapitre va traiter les données démographiques, comprenant les informations sur les différentes ethnies de la Réunion et sur leur représentation en pourcentage, d'après les estimations du ministère français d'Outre-Mer. Dans la troisième partie, nous allons présenter l'histoire de l'île de la Réunion, dès sa découverte jusqu'à la départementalisation et occidentalisation.

Le chapitre suivant examinera la situation linguistique réunionnaise. Dans cette partie, nous allons énumérer les langues parlées à la Réunion et donner leur brève caractéristique. Ensuite, nous allons définir les termes *diglossie* et *bilinguisme*, afin de pouvoir appliquer l'un de ces termes sur la situation réunionnaise.

Dans la partie suivante, nous allons résumer les particularités du français réunionnais en comparaison avec le français standard. Premièrement, nous allons regrouper les principaux caractères phoniques qui différencient nettement le français

¹ *Le français aux îles de l'océan Indien et du Pacifique.*

réunionnais du français standard, tout cela en résumant l'étude réalisée par Michel Carayol, présentée dans son œuvre *Le français parlé à la Réunion. Phonétique et phonologie*, publiée en 1977 à Lille. Deuxièmement, nous aborderons le sujet des particularités lexicales du français réunionnais. Nous ne ferons ici qu'une synthèse d'une autre œuvre de Michel Carayol, intitulée *Particularités lexicales du français réunionnais*, publiée en 1985 à Paris.

Le dernier chapitre de notre mémoire de Licence, le sixième, va présenter les résultats du questionnaire dont l'objectif sera d'analyser l'usage de la langue française à l'île de la Réunion, de voir les différents domaines de son emploi, de les comparer avec les domaines de l'emploi du créole réunionnais et finalement, d'en déduire, en parlant du français, s'il s'agit de la langue dotée d'un prestige socio-culturel supérieur.

Ce mémoire de Licence sera un apport surtout grâce à sa complexité. Il va présenter non seulement la situation linguistique de la Réunion, mais il abordera aussi le thème de sa géographie, démographie et son histoire, de manière que le lecteur puisse se faire une image complexe sur l'île de la Réunion.

I Données géographiques

I.1 Généralités

L'île de la Réunion, d'une superficie de 2 512 km², est située dans l'océan Indien, à 700 km à l'est de Madagascar et à 180 km à sud-ouest de l'île Maurice. Avec l'île Maurice, l'île Rodrigues et quelques îlots appartenant à l'île Maurice², l'île de la Réunion constitue l'archipel des Mascareignes, du nom du navigateur portugais Pedro Mascarenhas (1484-1555) qui les explora. Afin de consulter la position géographique de l'île, veuillez voir *Image 1* ci-dessous.

Image 1: Position géographique de la Réunion



Source : <http://www.artezia.net/voyage/reunion/reunion.htm>

En 1946, l'île de la Réunion est devenue département français d'outre-mer (DOM) et depuis la réforme de 2003, elle est un département et une région française d'outre-mer (DROM). Ce DROM sert de base militaire française et aussi de base arrière aux Terres australes et antarctiques françaises (TAAF)³. A Saint-Pierre se situe le siège de l'administration des TAAF.

L'île se trouve à peu près à 9 200 km de Paris et est bordée par 210 km de côtes. La préfecture est située à Saint-Denis et 3 sous-préfectures à Saint-Pierre, Saint-Paul et Saint-Benoît. Autres villes importantes sont Le Port, Saint-André, Saint-Joseph et Saint-Louis. Veuillez consulter *Image 2* qui présente la carte de la Réunion.

² Agaléga et les Cargados Carajos.

³ Le territoire qui comprend actuellement cinq districts très différents: l'Archipel des Crozet, l'Archipel des Kerguelen, les îles Éparses de l'océan Indien, les îles Saint-Paul et Nouvelle-Amsterdam et La Terre-Adélie.

Image 2 : Carte de la Réunion



Source : http://www.iledele reunion.net/carte_ile_reunion.php

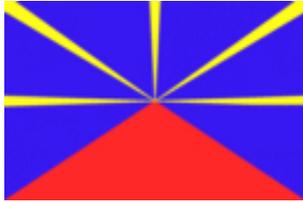
La Réunion est une île d'origine volcanique. Il y a 5 millions d'années que la lave est sortie de la croûte océanique. En mesurant depuis le fond de l'océan, l'île est un volcan de 7 000 mètres de haut et elle est entièrement constituée de roche volcanique. L'île est constituée de deux ensembles volcaniques dont un est toujours particulièrement actif. C'est le Piton de la Fournaise (2 631 mètres). Celui-ci occupe le sud de l'île (à peu près un tiers de l'île). Ses coulées de lave sont assez fréquentes et se reflètent dans le paysage, qui est bien différent dans cette partie de l'île. L'autre ensemble volcanique est le massif du Piton des Neiges, qui est en même temps le point culminant de l'île, avec son altitude de 3 069 mètres. Le Piton des Neiges occupe deux autres tiers de l'île et se trouve dans la partie nord-ouest. Il domine les trois cirques de Cilaos, Salazie et Mafate.

Lorsque l'île n'avait pas de drapeau officiel pendant longtemps, elle utilisait la tricolore française. De ce fait, l'Association réunionnaise de vexillologie (ARV) a organisé un concours⁴ afin de créer un drapeau local. Dans le concours, le drapeau de M. Guy Pignolet a été sélectionné (Voir *Image 3*). Dans le passé, il y avait déjà de nombreuses propositions de drapeaux pour la Réunion, mais sans succès, parce que certains craignaient la revendication autonomiste ou indépendantiste. Actuellement, la Réunion compte trois drapeaux. La tricolore française, qui marque l'appartenance à la République française, le drapeau européen, qui montre l'appartenance

⁴ Le concours durait du janvier 2002 jusqu'au janvier 2003. Il a connu un succès remarquable avec 50 participants.

à l'Union européenne, et le drapeau régional, proposé par M. Guy Pignolet, qui renforce l'identité des Réunionnais.

Image 3 : Drapeau régional de la Réunion



Source : <http://www.axl.cefan.ulaval.ca/afrique/reunion.htm>

I.2 Climat et saisons australes

Le climat de l'île de la Réunion est tropical, adouci par l'influence de l'océan Indien et des alizés⁵. L'île présente une grande variété de microclimats qu'il est possible de percevoir en passant du bord de mer à l'intérieur de l'île. Pour bien comprendre le climat de la Réunion, il faut distinguer premièrement le bord de mer et l'intérieur de l'île, mais, deuxièmement, il faut aussi distinguer la côte Ouest, qui est protégée du vent (la côte sous le vent), et la côte Est, constamment exposée au vent (la côte au vent). Le résultat de ces microclimats est la pluviométrie très inégale. Les nuages arrivent de l'est, avec l'alizé austral, et sont retenus par les cimes en proximité de la côte. La pluie tombe donc régulièrement sur la côte Est et dépasse assez rarement sur la côte Ouest. En ce qui concerne le mois le plus pluvieux sur l'ensemble de l'île, c'est le mois de février. A la Réunion, les plus forts niveaux de pluviométrie sont recensés sur les périodes de 12 heures et 24 heures (en 1996), et de 72 heures et 96 heures (en 2007). Toutefois, ces records mondiaux ne touchent pas la côte Ouest. C'est bien visible dans les moyennes des deux côtes : 525 mm/an pour la côte Ouest contre 11m/an pour la côte Est⁶. Et comme les nuages venant de l'est sont retenus par les cimes, l'île bénéficie pendant toute l'année d'un ensoleillement sur les côtes Nord, Ouest et Sud.

En ce qui concerne la différence des températures sur les côtes et à l'intérieur, dans les altitudes, elle est importante. La température sur les côtes varie entre 18° et 31°,

⁵ Vent régulier soufflant toute l'année de l'Est, sur la partie orientale du Pacifique et de l'Atlantique comprise entre les parallèles 30° N. et 30° S.

⁶ <http://www.iledelareunion.net/climats.htm>, page consultée le 8 février 2015.

alors que celle dans les altitudes peut être de 4°, et peut même descendre en dessous de zéro.

Il faut bien se rendre compte, qu'on se trouve dans l'hémisphère sud et donc les saisons sont inversées par rapport à l'hémisphère nord. Pourtant les notions d'hiver et d'été sont très différentes face à notre perception. L'année se divise en deux grandes périodes. C'est la saison chaude et humide, de novembre à avril, c'est-à-dire l'été austral, et la saison plus sèche et plus froide, de mai à octobre, c'est-à-dire l'hiver austral.

L'été austral culmine en janvier-février, avec les températures diurnes supérieures à 30° sur les côtes. Les précipitations sont de courte durée, mais assez importantes, grâce à quoi on peut profiter de la végétation somptueuse et de nombreuses cascades. Pendant cette période, les cyclones tropicaux s'abattent sur l'île. Cela arrive, en général, une ou deux fois par saison et les cyclones peuvent durer quelques jours.

En ce qui concerne l'hiver austral, il culmine en juillet-août. En hiver austral, il pleut rarement. Sauf à l'est, bien sûr. Les températures de cette période sont légèrement moins élevées (24° à 25° sur les côtes le jour, rarement moins de 20° la nuit). En général, les arbres ne perdent pas leurs feuilles et la végétation se prépare pour fleurir. Mais si on parle des hauteurs, les températures peuvent chuter à 4°.

Entre ces deux périodes principales, il y a des intersaisons (avril-mai et octobre-novembre). La température pendant les intersaisons est idéale. Il ne fait pas très chaud et même pas très humide, ce qui attire de nombreux touristes.

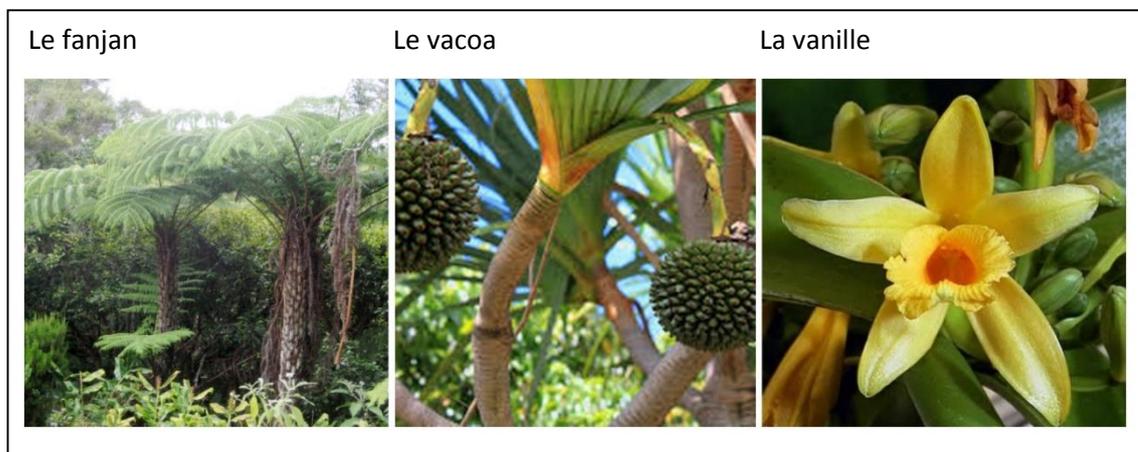
I.3 Faune et flore

L'île de la Réunion est, d'un point de vue géologique, l'une des plus jeunes du monde. Malgré cela, elle abrite une faune et surtout une flore très riche et diversifiée. Avec les microclimats changeants, la faune et la flore changent aussi. « *Ils se déclinent d'abord suivant l'altitude, en commençant par le plus bas (la mer) et en finissant par le sommet des montagnes. Ils se divisent ensuite en plusieurs sous-écosystèmes.* »⁷ On peut différencier 6 écosystèmes (milieux) différents à la Réunion. C'est le milieu océanique, le milieu lagunaire, les régions littorales, les régions de moyenne altitude, la haute montagne, les terres volcaniques.

⁷ AUZIAS, D. et associés, *Le Petit Futé La Réunion 2009*, Paris : Nouvelles éditions de l'Université, 2009, p. 542.

L'abondance des précipitations et d'ensoleillement assure une végétation exubérante. Les forêts forment une grande partie de l'île et on y retrouve de nombreuses espèces d'arbres, mousses et fougères, même les fougères arborescentes comme le fanjan⁸ (Voir *Image 4*), avec ses feuilles énormes (plus de 10 m de large), qui est très fréquent à la Réunion. Hors la forêt, sur les côtes, on trouve les cocotiers, qui sont devenus symbole de l'île. Le vacoa⁹ (Voir *Image 4*) est l'arbre le plus répandu sur l'île. En ce qui concerne les fleurs, ce sont surtout les orchidées, avec leur représentant le plus connu, la vanille¹⁰ (Voir *Image 4*).

Image 4 : Végétation de la Réunion



Sources : <http://www.visoflora.com/photos-nature/photo-fougères-arborescentes-cyathea-glauc.html>

<http://flickrhivemind.net/Tags/vacoa/Timeline>

<http://mycologia34.canalblog.com/archives/2009/07/14/14391272.html>

Pour la faune, elle est relativement pauvre par rapport à la flore, mais il y a cependant beaucoup d'espèces endémiques. La faune est surtout représentée par les oiseaux et les poissons tropicaux. Les premiers à venir sur l'île étaient les oiseaux. Parmi les oiseaux, c'est le paille-en-queue¹¹ (Voir *Image 5*), qui est le plus remarquable. Le paille-en-queue n'est pas endémique de la Réunion mais c'est une espèce protégée. Autre oiseau très intéressant, cette-fois-ci endémique, est le papangue¹² (Voir *Image 5*). C'est un rapace fortement protégé, mais pourtant en danger d'extinction. En ce qui concerne la

⁸ *Cyathea Borbonica*.

⁹ *Pandanus purpurascens*.

¹⁰ *Vanilla planifolia*.

¹¹ *Phaethon lepturus*.

¹² *Circus maillardi*.

faune terrestre, elle est pauvre dès l'arrivée des premiers habitants. C'est par exemple le dodo ou les tortues terrestres qui sont actuellement éteints juste à cause de l'arrivée de l'homme. La plupart des mammifères sur l'île ont été importés de Madagascar, d'Afrique ou d'Asie et ce sont surtout les espèces domestiques, comme les vaches, les porcs, les chevaux etc. Il faut mentionner la tangué¹³ (Voir *Image 5*), un insectivore importé de Madagascar. C'est un petit animal de la famille des hérissons.

Image 5 : Animaux de la Réunion



Sources : <http://blog.2mainstendues.com/sur-le-lacher-prise/paille-en-queue/>
<http://www.lifecapdom.org/in-action/reunion-31/article/reunion-harrier>
http://www.mi-aime-a-ou.com/faune_tangué.php

¹³ Tenrec ecaudatus.

II Données démographiques

II.1 Généralités

La Réunion est le département d'outre-mer le plus peuplé, avec une population de 828 581 habitants, au 1^{er} janvier 2011.¹⁴ Les habitants sont répartis inégalement et sont concentrés surtout dans les zones littorales (80% de la population), où se trouvent les agglomérations. Comme vous pouvez voir dans le *Tableau 1*, les naissances excèdent sur les décès, ce qui entraîne une augmentation de la population d'environ 10 000 personnes par an. A l'horizon de 2030, la population réunionnaise pourrait atteindre le million d'habitants.

Tableau 1: Natalité et mortalité en 2011

	Numéro	Taux (en ‰)
Les naissances	14 124	17,0
Les décès	4 002	9,4

Source : Insee, état civil (données domiciliées), estimations de population

Avec une fécondité toujours élevée, la population jeune prédomine, avec 34% de moins de 20 ans. Par contre, la population des 20 à 40 ans est moins nombreuse, en raison de fréquentes migrations pour travailler ou poursuivre les études.

En 2011, l'île compte trois unités urbaines de plus de 150 000 habitants : Saint-Denis, Saint-Paul et Saint-Pierre. Veuillez consulter les chiffres précis dans le *Tableau 2*.

Tableau 2: Population des trois principales unités urbaines en 2011

	Total	Part dans la population régionale (%)
La Réunion	828,6	100,0
Saint-Denis	175,3	21,2
Saint-Paul	172,4	20,8
Saint-Pierre	161,6	19,5

¹⁴<http://www.insee.fr/fr/regions/reunion/default.asp?page=faitsetchiffres/presentation/presentation.htm>, page consulté le 10 janvier 2015.

Source : Insee, recensement de la population 2011

En parlant de l'emploi, la situation est difficile. Seulement 44% de la population active (15 à 64 ans) occupe un emploi. En 2013, le taux de chômage était de 29% et ce qui est encore plus alarmant, c'est le taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans. Il est proche de 60%. Au cours des dernières années, le taux de chômage baisse à cause de la croissance de l'emploi. La situation sociale, elle aussi est hors norme. A peu près 343 000 personnes (42% de la population) vivent en dessous de seuil de pauvreté. Ce phénomène est dû surtout à l'absence d'emploi.

Pour voir l'évolution de la population réunionnaise entre 1999 et 2014, consultez le *Tableau 3*.

Tableau 3 : Evolution de la population entre 1999 et 2014

1999 (1)	703 820
2012	833 944
2013 (p)	839 640
2014 (p)	844 994

(p) : données provisoires.

(1) : données du recensement 1999 réropolées au 1er janvier.

Source : Insee, état civil (données domiciliées), estimations de population

II.2 Population et ethnies

Sur l'île, il n'y a pas de peuple historique. Les insulaires sont originaires du monde entier et ce mélange unique de couleurs de peau, de traditions et de cultures fait le créole.

La loi française interdit le recensement des ethnies de la Réunion. En tout cas, ce serait impossible. La population réunionnaise est déjà bien métissée et cela rend impossible la catégorisation d'un individu dans une ethnie. Le génome d'un individu réunionnais de couleur de peau blanche est déjà tellement riche, qu'il peut bien donner naissance à un bébé de couleur de peau noire, malgré le fait que son partenaire, lui aussi, est de couleur de peau blanche. Ou bien, ce même couple peut avoir 2 enfants de la couleur de peau différente.

Sans aucun préjugé racial, nous allons mentionner des estimations du ministère français d'Outre-Mer, qui ont compté environ 45% de Cafres, qui sont les Réunionnais

d'origine africaine¹⁵, malgache et comorienne. Leurs ancêtres sont, en général, les esclaves obligés de quitter leur pays afin de travailler dans les grandes plantations de la canne à sucre. Autres 25% représentent les Malabars, ce qui est une appellation pour les Réunionnais venus de la côte orientale de l'Inde¹⁶ et de la côte de Malabar entre 1848 et 1882. Ils sont venus comme les travailleurs engagés après l'abolition de l'esclavage. Après, l'île compte à peu près 15% de créoles blancs. Par « les créoles blancs », on entend la population blanche, d'origine européenne. On n'y inclut pas les Zoreilles, c'est-à-dire les Métropolitains qui résident sur l'île et représentent environ 6%. Ensuite, ce sont les Chinois qui font 3% de la population réunionnaise. Ils sont, pour la plupart, originaires de la région de Canton. Les Cantonais et les Hakkas sont venus à la fin du XIX^e siècle. Ils se spécialisaient dans le commerce. La guerre sino-japonaise et l'arrivée du communisme en Chine dans les années 1930 a engendré l'augmentation de la population chinoise sur l'île. Et finalement, les Zarabes, c'est à dire les descendants des Indiens Musulmans venus surtout du nord-ouest de l'Inde, du sud de la région du Gujerat. Ils ont immigré, en général, volontairement et se sont consacrés au commerce. Ils représentent plus ou moins 3% de la population insulaire.¹⁷

Cette cohabitation semble très réussie, avec tous les groupes parfaitement intégrés. C'est une société multiraciale d'harmonie et de respect où personne n'est moins réunionnais que l'autre. La Réunion porte donc bien son nom.

¹⁵ Surtout de Mozambique, Guinée et Sénégal.

¹⁶ Coromandel.

¹⁷ AUZIAS, D. et associés, *Le Petit Futé La Réunion 2009*, Paris : Nouvelles éditions de l'Université, 2009, p. 91.

III Histoire de la Réunion

III.1 Découverte et premiers noms de l'île

Il est bien probable que les Arabes sont les premiers à découvrir l'île de la Réunion. La preuve serait une carte de 1153, élaborée par Al-Sharif Al Idrissi (1100-1166), un géographe arabe. La carte montre les trois îles des Mascareignes qui portent les noms Dina Arobi (île Maurice), Dina Margabin (île de la Réunion) et Dina Moraze (île Rodrigues). Comme les Arabes n'ont jamais exploité la Réunion, il n'y a pas d'autre preuve de leur présence. Après les Arabes, ce sont les navigateurs portugais qui sont arrivés. Les historiens eux-mêmes ne sont pas sûrs, en ce qui concerne le nom du premier navigateur portugais venu à l'actuelle île de la Réunion. Ils hésitent entre Tristan de Cunha, Diego Fernandes Pereira, Diego Lopes de Segueira et Pedro Mascarenhas. Par contre, ils savent précisément le jour du débarquement des navigateurs portugais. C'était le 9 février 1507, le jour de la Sainte-Apolline et de ce fait, d'où vient le nom de l'île qu'ils l'ont attribuée, Santa Apolonia. L'île servait d'escale sur la route aux Indes (route des épices). En 1520, Pedro Mascarenhas a nommé les îles des Mascareignes¹⁸. En 1611, le navire d'un amiral hollandais, Pieter Willemsz Verhoeff, a fait escale à Santa Apolonia. Ensuite, le 24 mars 1613, Samuel Castelton, un pirate anglais, s'est arrêté à Santa Apolonia et lui a donné le nom d'*England's forest* pour son air boisé.

Il paraît que l'île n'a pas beaucoup intéressé ni les Portugais, ni les Hollandais, ni les Anglais parce que personne n'avait en vue de prendre sa possession. Ce qui explique le non-intérêt des navigateurs peut être la difficulté d'accoster à l'île à cause des accidents de terrain sur le littoral.

En juin 1638, un voilier français nommé Saint-Alexis, sous la direction du commandant Allonse Goubert, a abordé Santa Apolonia. Allonse Goubert a pris possession de Santa Apolonia en attachant à un tronc d'arbre un blason aux armes du roi Louis XIII.¹⁹ L'île reste pourtant inhabitée. En 1642, Jacques de Pronis, le gouverneur de l'île Madagascar, est venu avec son navire de la Compagnie française de l'Orient fondée par cardinal de Richelieu²⁰. De Pronis a pris à nouveau possession de l'île et il

¹⁸ Archipel réunissant les îles Maurice, Rodrigues et Santa Apolonia.

¹⁹ Pratique fréquente de l'époque. Même les hollandais l'ont utilisée pour prendre possession de l'île Maurice.

²⁰ Ministre de Louis XIII.

l'a nommée Mascarin. Il a placé le drapeau à un endroit encore actuellement appelé La Possession. Au sud de l'île de Madagascar, à Fort-Dauphin, les autorités françaises ont été installées. En 1646, 12 mutins se sont rebellés contre elles et le gouverneur de Pronis a décidé de les exiler sur l'île Mascarin. Après 3 ans, la Compagnie française de l'Orient a envoyé le gouverneur Etienne de Flacourt à Fort-Dauphin, afin de rétablir l'ordre. Il a même rapatrié les 12 mutins et comme il les a retrouvés en excellente santé, il a commencé à s'intéresser à l'île Mascarin. Donc, en décembre de la même année, Etienne de Flacourt avec Roger Lebourg, le capitaine du Saint-Laurent, ont pris encore une fois possession de l'île au nom du roi Louis XIV. Cette fois-ci, ils l'ont baptisée l'île Bourbon, à la gloire de la dynastie régnante. Mais l'île reste toujours inhabitée.

Après une deuxième rébellion à Madagascar, de Flacourt a exilé à Bourbon le chef des mutins et 13 de ses compagnons. Les exilés ont quitté l'île Bourbon après un cyclone qui a détruit leurs plantations.

III.2 Colonisation française

C'était la politique du ministre Jean-Baptiste Colbert qui a déclenché la colonisation réelle de l'île Bourbon. L'île devait lui servir pour s'approcher de l'île de Madagascar et de la conquérir. En 1664, Ministre Colbert a créé, en collaboration avec Louis XIV, la Compagnie des Indes orientales, qui avait un monopole commercial dans l'océan Indien pendant une cinquantaine d'années. C'était la Compagnie des Indes orientales qui devait assurer le développement économique de l'île Bourbon par la plantation du café.

Premiers colons se sont installés à l'île Bourbon en 1665. Cette colonie ne comptait qu'une vingtaine de personnes, avec Etienne Regnault de la compagnie des Indes orientales à la tête. Regnault est donc considéré le premier « commandant » officiel de Bourbon. Plus tard, en février 1667, la Flotte du Marquis de Montdevergue composée de 10 navires s'embarque à l'île Bourbon. Plus de 200 français, malades après le voyage de 12 mois, sont arrivés pour habiter l'île. Un sixième à peine de ces 200 personnes a survécu. Le reste de la flotte, autres 400 passagers sont décédés du scorbut. Et finalement, en 1671, 13 colons, accompagnés des esclaves noirs, sont arrivées de Madagascar. Et comme à l'île de Madagascar, il n'y avait pas de femmes françaises, quelques de ces colons sont venus avec les épouses malgaches. En 1674, les habitants de l'île Bourbon ont commencé à se rendre compte du déficit de la population féminine

par rapport à celle des hommes. Dans le rapport d'un lieutenant de la Compagnie des Indes, il s'écrit : « *Les malheureux colons demandent des femmes, la plupart ayant été contraints d'épouser des négresses, leurs esclaves.* »²¹ En 1674, la population de l'île Bourbon comptait 128 habitants. Suite au manque de femmes à Bourbon, sa Majesté Louis XIV a donné l'ordre au capitaine de Beauregard, commandant d'un vaisseau de la Compagnie des Indes : « *d'aller prendre en toute diligence seize filles, qui sont envoyées par le directeur de l'hôpital général de Paris, et un prêtre missionnaire pour être portés en l'isle Bourbon en vue de la peupler* »²² En mai 1676, seulement 2 filles françaises rescapées débarquent à Bourbon. Pour assurer le peuplement de l'île, en 1678 autres 14 filles d'origine indienne et des métisses indo-portugaises sont venues. Les filles se sont tout de suite mariées.

En 1690, le recensement de Firelin²³, sous le nom de « *Liste des habitants de l'isle Bourbon, enfants et nègres* » a eu lieu. D'après ce recensement, il y avait 46 chefs de famille installés sur autant d'habitations et répartis comme suit :

- Quartier de Saint-Paul : 23 familles, plus un vieil nègre de Saint-Omer.
- Quartier de Saint-Denis : 8 familles, plus 12 nègres du Roy, plus 2 français, petit et Perrot.
- Quartier de Sainte-Marie : 3 familles.
- Quartier de Sainte-Suzanne : 12 familles, plus 6 personnes diverses.

En août 1764, la Compagnie des Indes orientales a fait faillite. Le roi de France racheta donc l'île Bourbon à la Compagnie pour la somme de 7 625 348 livres. A la fin du XVIII^e siècle, l'île Bourbon comptait 734 habitants, 297 femmes incluses.

III.3 Des esclaves aux engagés

L'esclavage existait sur l'île dès le début de la colonisation, malgré l'interdiction par un édit royal en 1664. Afin de contourner l'édit, le terme « *esclave* » a été remplacé par « *le serviteur* », « *le domestique* » ou encore « *le Noir* ».

²¹ http://www.mi-aime-a-ou.com/histoire_annee_1674.php, page consultée le 20 janvier 2015.

²² http://www.mi-aime-a-ou.com/histoire_annee_1676.php, page consultée le 20 janvier 2015.

²³ Michel Firelin - né vers 1667 à Montivilliers; à l'âge de 24 ans (en 1691) il était élu gouverneur de l'île Bourbon.

Pour assurer le développement économique, l'île avait besoin de travailleurs pour la culture du café, des épices et de la canne à sucre. A la demande du ministre Colbert, le 28 août 1670, le Conseil d'Etat du royaume a officialisé la pratique de l'esclavage. Il est dit dans le préambule de l'arrêt du Conseil d'Etat du 28 août 1670 : « *Et comme il n'est rien qui contribue d'avantage l'augmentation des colonies et à la culture que le laborieux travail des nègres, Sa Majesté désire faciliter autant qu'il se pourra la traite qui s'en fait...* »²⁴

Les premiers esclaves ont été transportés sur l'île en 1671 de Madagascar, et la population des Noires croissait vite.

En mars 1685, le code noir pour les Antilles, une ordonnance de Louis XIV pour régler le régime de l'esclavage et pour préciser les devoirs des maîtres et des esclaves, a été proclamée. Le 18 septembre 1724, un deuxième Code Noir apparaît, cette fois-ci il s'agit d'un code noir pour les îles de France (île Maurice) et de Bourbon. Dans ses 54 articles, le cadre juridique du système esclavagiste est fixé. Le document est signé par Louis XV, âgé de 13 ans, et contresigné par Jean Frédéric Phélyppeaux, comte de Maupas, secrétaire d'État à la Marine et aux Colonies. Le code noir a permis d'importer des milliers d'esclaves de Madagascar et d'Afrique de l'Est.

Lorsque l'île Bourbon était rachetée par le roi (1764), d'autres immigrants sont arrivés de la France, de l'Afrique et des Comores. L'importation des esclaves avait de graves conséquences sur la composition ethnique de l'île. En 1765, le nombre d'esclaves était de 21 000 pour une population de 25 000 habitants. En 1779, on comptait 29 000 esclaves sur une population de 36 000. Pour avoir plus d'informations, consultez le *Tableau 4*. En 1789, au cours de la Révolution française, on comptait 61 300 habitants, dont 50 000 esclaves et 1 200 affranchis. Les Noirs étaient donc majoritaires d'une façon expressive.

Le 8 septembre 1794, L'Assemblée coloniale a appris la nouvelle de l'abolition de l'esclavage, décidée sept mois plus tôt par la Convention de Paris. Ce décret n'était pas appliqué à cause de l'opposition de l'administration locale. L'île de la Réunion²⁵ a continué de pratiquer l'esclavage en illégalité sans aucune punition.

²⁴ http://www.mi-aime-a-ou.com/histoire_annee_1670.php, page consultée le 20 janvier 2015.

²⁵ Après la chute de la royauté en août 1792, le 21 septembre 1792 Louis XVI a été exécuté. La décision officielle de changer le nom de l'île arrive en 1793. L'île Bourbon devient donc l'île de la Réunion.

Tableau 4: Tableau de la population entre 1696 et 1779

Année	Nombre de Blancs	Nombre de Noirs
1696	200	69
1700	430	320
1704	423	315
1708	507	387
1711	557	467
1713	633	538
1732	2000	6000
1765	4000	21000
1779	7000	29000

Après 1817, l'importation des esclaves s'est arrêtée, mais l'esclavage à Bourbon continuait. La culture en expansion, surtout celle de la canne à sucre exigeait une main-d'œuvre en plus. En 1828, une vague d'immigrants, qui étaient recrutés, ou bien « *engagés* », est arrivée des Indes et de Chine. La cohabitation des esclaves et des engagés a commencé. Ils travaillaient dans les mêmes conditions, sauf que les engagés possédaient le contrat d'engagement pour une durée de 5 ans. Les Chinois se sont vite familiarisés avec le français et le créole et ont refusé de travailler. Certains ont ouvert des boutiques ou se sont lancés dans un autre type de commerce. C'est pour cela que l'introduction de nouveaux travailleurs chinois a été interdite en 1846. Les planteurs n'étaient pas contents avec le travail des Indiens et ils voulaient recruter les travailleurs d'origine africaine, qui étaient, d'après eux, les plus aptes pour le dur travail sur les champs. Le nombre d'engagés n'a jamais dépassé 6 500.

L'abolition définitive de l'esclavage a été adoptée le 27 avril 1848 et la date de l'émancipation des esclaves a été fixée au 20 décembre 1848. Ce jour-là, 60 318 esclaves²⁶ ont été libérés. A la fin du 1848, l'île comptait 3 372 immigrants indiens, 78 immigrants africains et 728 Chinois, ce qui fait au total 4 248 immigrants libres dont 4 178 hommes, 62 femmes et 8 enfants.²⁷

²⁶ 55% de la population de l'île.

²⁷ http://www.mi-aime-a-ou.com/histoire_annee_1848.php, page consultée le 24 janvier 2015.

III.4 Occupation anglaise

En 1803, Napoléon Bonaparte²⁸ a envoyé le général Decaen à l'île de la Réunion afin d'y imposer un nouveau régime. En 1806, l'île était de nouveau rebaptisée et elle a pris le nom d'île Bonaparte. L'île perdait lentement tout son autonomie. Les administrateurs de l'île de France²⁹ contrôlaient les décisions des dirigeants locaux.

Le conflit entre les Français et les Anglais s'est aussi reflété dans l'océan Indien et les Anglais ont organisé un blocus de l'île. La famine s'est donc installée sur l'île Bonaparte. En 1810, les Anglais ont débarqué sur l'île Bonaparte et comme tous les Anglais de l'époque, ils détestaient Bonaparte et donc ils ont de nouveau changé le nom de l'île à l'île Bourbon. L'occupation anglaise de l'île a duré 5 ans. Après la bataille de Waterloo, les Français ont inclus dans les clauses du second traité de Paris du novembre 1815 la rétrocession de l'île Bourbon.

En 1848, les colons de Bourbon ont appris l'existence d'un gouvernement provisoire qui remplaçait la monarchie et en juin de la même année, les premiers décrets du gouvernement provisoire sont arrivés à Bourbon. Le même jour, la république est proclamée à Saint-Denis, et, suite à la décision prise à Paris le 10 mars 1848, l'île reprend le nom de la Réunion.

Au fur et à mesure de la première moitié du XIX^e siècle, les propriétaires des terres ont commencé à paupériser et il se forme une nouvelle couche sociale, les Blancs « pauvres » ou bien les « petits Blancs ». Ces *petits Blancs* étaient l'un des problèmes principaux de l'époque. Certains d'entre eux se sont retirés pour vivre dans les montagnes. Afin d'intégrer les *petits Blancs*, en 1851 a commencé la colonisation de Plaine des Cafres et de Plaine des Palmistes.

Après l'ouverture du canal de Suez, la situation socio-économique de l'île s'est empirée, parce que la Réunion n'était plus le point transitifs sur la route des Indes. A partir de 1880, la France continentale perd son intérêt envers l'île de la Réunion, qui est tombée pour une assez longue période dans l'oubli.

²⁸ 1769-1821; premier consul de la République française.

²⁹ Aujourd'hui île Maurice.

III.5 Départementalisation

En 1926, la population de l'île était de 182 637 habitants. Les deux guerres mondiales avaient un apport positif sur l'économie de la Réunion. L'Europe en guerre avait restreint la culture de la betterave à sucre, et a compensé le manque du sucre avec l'import du sucre de canne réunionnais. Pendant la période de l'entre-deux-guerres, le niveau de vie à la Réunion a augmenté. Mais malgré tout cela, la Réunion est restée dans un état catastrophique, marquée par le désintérêt de la France, qui a provoqué une profonde crise économique d'à peu près 80 ans.

Le 19 mars 1946, l'Assemblée nationale française a adopté la loi n°46-451³⁰ (Voir *Annexe 1*). L'île de la Réunion est donc devenu un département français d'outre-mer (DOM). L'annonce du vote de la loi a été faite sous forme d'un télégramme au Président du Conseil Général de la Réunion, Paul Picaud. Les Réunionnais ont fêté la nouvelle. Elle signifiait un tournant positif dans l'histoire de l'île, qui était dans un état pitoyable. Le réseau routier n'était que de 44 kilomètres, le train était poussif, une maison sur mille s'éclairait avec l'électricité et le Port était dans un très mauvais état. Les habitants souffraient des diverses maladies, telles que la tuberculose, les parasitoses et le paludisme. La mortalité infantile était de 14,5 %. En ce qui concerne l'éducation, les deux lycées présentes sur l'île ne pouvaient accueillir que 1 000 élèves et produisaient 15 à 20 bacheliers par an.³¹

Dès l'adaptation de loi en 1946, tous les textes nationaux sont applicables à la Réunion. L'île est représentée au Parlement français par 5 députés et 3 sénateurs et par un conseiller au Conseil économique et social. La préfecture est située à Saint-Denis. L'île comprend jusqu'aujourd'hui 24 communes et 47 cantons. Après la départementalisation, la situation économique s'est améliorée, mais la situation sociale a tardé plus à se remettre. Dans les années 50 et 60, il y avait plusieurs conflits sociaux. Le gouvernement français a fondé le Bureau des migrations des départements d'outre-mer (BUMIDOM) qui devait assurer le soulagement de la région de l'accroissement démographique et de l'augmentation du chômage. Les Réunionnais partaient donc travailler dans la fonction publique en France métropolitaine. Cependant, le BUMIDOM était plutôt la solution temporaire, sans résoudre les problèmes de fond.

³⁰ Loi qui transformait la Réunion, la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane française en départements français.

³¹ http://www.mi-aime-a-ou.com/histoire_annee_1946.php, page consultée le 25 janvier 2015.

En faisant partie de la France, La Réunion fait aussi partie, depuis 1967³², de l'Union européenne. Au sein de l'Union européenne, l'île constitue une région ultrapériphérique, comme les Açores, les Canaries, Madère, et les autres DOM. A ce titre, elle bénéficie de mesures spécifiques qui adaptent la loi communautaire en tenant compte des caractéristiques et contraintes particulières de cette région. Et finalement, avec les Seychelles, Madagascar, l'île Maurice et les Comores, elle fait aussi partie de la Commission de l'Océan indien (créée en 1986).

Quelques politiciens réunionnais luttaient pour la bi-départementalisation de la Réunion, afin de diminuer le déséquilibre et les tensions entre le Nord et le Sud de l'île. Le gouvernement français ne favorisait pas cette idée parce que sa réalisation demandait de grandes dépenses lors de la création d'un second département. En 2000, le projet de la bi-départementalisation a été abandonné. En 2003, l'île de la Réunion est devenu un département et région français d'outre-mer, et donc un DROM.

³² Traité de Rome.

IV Situation linguistique

IV.1 Langues de la Réunion

A la Réunion, on compte deux communautés importantes : les créolophones et les francophones. Il faut aussi mentionner les petites communautés : chinoise, comorienne et tamoule, qui ont conservé quelques traits de leur langage. Dans ce chapitre, nous allons présenter plus en détails chacune de ces communautés linguistiques.

IV.1.1 Créole réunionnais

IV.1.1.1 Variétés du créole réunionnais

Le créole réunionnais est la langue maternelle de la majorité de la population réunionnaise (55%). La situation linguistique de l'île est si complexe et si peu stabilisée, que la détermination précise des variétés du créole réunionnais est très difficile, voire impossible. Pourtant les circonstances nous permettent de poser l'existence de plusieurs variétés de créole, qui sont identifiées surtout par les locuteurs. De nombreux créolophones sont capables, en écoutant les courts enregistrements de plusieurs variétés de créole, d'identifier le créole des « Petits Blancs », le « créole cafre », et en partie aussi le créole parlé par les Malabars. Des fois, les créolophones sont même capables de donner quelques précisions sur la région d'origine des locuteurs.³³

De nombreux instituteurs considèrent l'absence d'homogénéité dans le créole comme un argument important pour refuser le parler créole à l'école. Par contre, ceux-ci considèrent fautivement le français parfaitement homogène et donc c'est le français qu'ils exigent de leurs élèves.

Certains observateurs distinguent un « créole urbain » et un « créole populaire ». Nous considérons cette bipartition trop sommaire et non conforme à la réalité. Le « créole urbain » devrait être celui de la bourgeoisie, c'est-à-dire « le créole mondain ou de salon ». En réalité, ce type de créole n'est pas plus francisé que celui parlé par les habitants du Sud, socialement assez éloignés de la haute bourgeoisie. Et en plus, le créole urbain

³³ CARAYOL, M. *Le français parlé à la Réunion. Phonétique et phonologie*, Lille : H. Champion, 1977, pp. 41-42.

des bidonvilles de Saint-Denis contient tous les traits caractéristiques du « créole populaire ».

Pour éviter une classification fragmentée nous préférons distinguer le créole des Hauts (du littoral de l'île) et le créole des Bas (des montagnes de l'île), en tenant compte du fait que ces deux variétés font partie d'un même continuum, et que les deux présentent d'autres variantes plus ou moins nombreuses.

Le système phonologique du créole des Hauts est plus riche que celui du créole des Bas. Ce dernier manque, en comparaison avec le créole des Hauts, une série vocalique antérieure arrondie et des consonnes chuintantes. Il y a une différence aussi dans la ligne mélodique du discours. Le créole des Hauts se caractérise par une courbe fortement ascendante et traînante dans la phrase assertive. Ses locuteurs ont une réputation de chanter.³⁴

En ce qui concerne la morphosyntaxe, c'est surtout la forme d'imparfait qui varie. Dans le créole des Hauts elle est du type identique à celle du français et celle du créole des Bas est plus spécifique.

IV.1.1.2 Origine du créole réunionnais

Pour parler plus généralement de l'origine du créole parlé à la Réunion, il s'est formé à la base lexicale de français, avec quelques apports africains, indo-portugais et malgaches. Comme les premiers colons de l'île, arrivés en 1665, étaient originaires du Nord de la France, il y a toujours quelques mots gallo-français qui persistent dans le créole réunionnais. Voici *Tableau 5* avec quelques exemples :

Tableau 5: Mots en créole réunionnais d'origine gallo-française

En français standard	En créole réunionnais / en gallo-français du 17 ^e siècle
enfant	<i>marmaille</i>
cheval	<i>soval</i>
jouet	<i>badinage</i>
refroidir	<i>fraidir / frédier</i>

³⁴ CARAYOL, M. *Le français parlé à la Réunion. Phonétique et phonologie*, Lille : H. Champion, 1977, p. 43.

Les emprunts au malgache proviennent surtout de Fort-Dauphin (aujourd'hui Taolonaro), d'où venaient, depuis 1671, les premiers colons. Voici *Tableau 6* avec quelques termes d'origine malgache :

Tableau 6: Les emprunts au malgache

En malgache	En français	En créole réunionnais
bib	araignée	<i>biby</i>
masiak	méchant	<i>masiaka</i>
sakaf	repas	<i>sakafo</i>
totoche	frapper	<i>totoky</i>

Et finalement, nous allons citer quelques exemples des emprunts à l'indo-portugais dans le *Tableau 7 et 8* :

Tableau 7: Emprunts au portugais

En français	En portugais	En créole réunionnais
aubergine	beringela	<i>bringelles</i>
crevette	camarao	<i>camaron</i>

Tableau 8: Emprunts à l'hindi

En français	En hindi	En créole réunionnais
fouet	chabuka	<i>chabouc</i>

Le créole réunionnais est donc l'un des créoles à base française. Les créoles à base française sont nés dans les différentes zones de la colonisation française du XVII^e et XVIII^e siècle. Ces zones avaient un contact mutuel négligeable. Il est nécessaire de mentionner surtout deux grandes zones. Il s'agit, premièrement, de la zone américano caraïbe avec le louisianais, le haïtien, le guyanais et le créole des Petites Antilles, et deuxièmement, de la zone de l'océan Indien avec déjà mentionnés le réunionnais, le mauricien, avec sa variété rodriguaise, et le seychellois. Vous pouvez consulter les différences entre le créole réunionnais, mauricien, rodriguais et seychellois de la zone de l'océan Indien dans le *Tableau 9*, ainsi que les différences entre le créole guadeloupéen et martiniquais de la zone américano caraïbe dans le *Tableau 10*.

Tableau 9: Comparaison du créole réunionnais, mauricien, rodriguais et seychellois

Français	Créole réunionnais	Créole mauricien	Créole rodriguais	Créole seychellois
Nous sommes créoles, et donc nous parlons créole.	Nou lé kréol, nou koz kréol.	Nou finn ne kreol, alor nou noz kreol.	Nou kreol, nou koz nou lang.	Nou Kreol, alor nou koz Kreol.
Le créole est la puissante langue de notre partie car il est parlé par tout le monde.	Lo kréol le la lang lo pli gabyé nout nasyon parské tout domoun i koz ali.	Langaz kreol pli gran patrimwann nou pei parski tou dimounn koz li.	Kreol li enn gran lang kot nou parski tou dimounne kose li.	Kreol i lalang pli pwisan nou patri akouz tou dimoun i koz li.

Source : <http://www.axl.cefanelaval.ca/afrique/maurice.htm>

Tableau 10: Comparaison du créole guadeloupéen et martiniquais

Français	Créole guadeloupéen	Créole martiniquais
Nous sommes créoles, et donc nous parlons créole.	Nou sé kréyol sé pouki nou ka palé kréyol.	Nou sé Kréyol, kidonk sé kréyol, nou ka palé.
Le créole est la puissante langue de notre partie car il est parlé par tout le monde.	Sé Kréyol ki met lang a kaz an nou pas sé li tout moun ka palé.	Sé kréyol k ilang potomitan nou davwè sé'y tout moun ka palé.

Source: <http://www.axl.cefanelaval.ca/amsudant/martinique.htm>

IV.1.2 Français

Nous consacrons cette partie de travail à la présentation des variétés du français parlées à la Réunion. En prenant le français standard comme le point de départ, nous proposons le découpage en français non marqué, français régional et français créolisé.

Pour commencer, nous allons parler du français non marqué. Cette variété de français ne subit l'influence du créole. Aucun trait ne peut permettre l'identification du locuteur comme réunionnais. Le français non marqué est parlé par un nombre minime de locuteurs, dont la plupart est issue d'un milieu socio-culturel favorisé. Ils ont souvent

fait un long séjour en France ou bien ce sont les Métropolitains de passage, appelés aussi les Zoreilles. Il s'agit surtout de la population blanche de l'île.

Les Métropolitains qui se sont installés sur l'île il y a deux ou plusieurs générations, ne sont, en général, plus capables de parler le français non marqué. Ils ont déjà des connaissances plus ou moins profondes du créole, si bien qu'il devient très difficile d'éviter les interférences entre ces deux langues.

Une autre variété de français parlé à la Réunion est le français régional, qui est aussi appelé le français réunionnais. C'est la langue seconde de la majorité des locuteurs bilingues. Il était le plus souvent appris à l'école et amélioré par l'usage et par le contact avec le français non marqué des moyens modernes d'information. Pour un nombre minoritaire de la population, comprenant surtout la petite bourgeoisie, c'est la langue maternelle. Ils existent des familles où le parler créole est interdit aux enfants. Cependant, nous pouvons considérer comme le français régional celui parlé par les locuteurs bilingues réunionnais qui ont le créole comme la langue première.

Selon le milieu socio-culturel, la durée et la fréquence des contacts avec le français non marqué et selon l'âge des locuteurs, nous pourrions certainement trouver plusieurs variétés du français régional. Par exemple, le français régional de la haute bourgeoisie contient des traces d'archaïsmes (lexicaux et phonétiques) qui ne sont pas contenues dans le français régional plus récent des milieux socio-culturels plus modestes.

Cependant, ils existent quelques grands traits caractéristiques qui distinguent le français régional, en général, du français non marqué. Afin de consulter ces traits caractéristiques, nous renvoyons au chapitre V.

Dans le chapitre IV.1.1.1, nous avons parlé de l'existence du créole des Hauts, qui est aussi appelé le français créolisé. Pourquoi donc mentionner ce même parler deux fois, dans les chapitres différents et sous les noms différents ? En fait, il s'agit du parler intermédiaire entre le créole et le français. C'est juste cela, qui fait la situation linguistique réunionnaise très spécifique et différente des autres îles créolophones de l'océan Indien, où la démarcation entre le créole et le français est toujours claire, comme à l'île Maurice ou bien aux Seychelles, et le créole y est beaucoup plus homogène qu'à la Réunion, comme par exemple à l'île Rodrigues, où le français régional n'existe pas.³⁵

³⁵ CARAYOL, M. *Le français parlé à la Réunion. Phonétique et phonologie*, Lille : H. Champion, 1977, pp. 47-48.

IV.1.3 Langues marginales

Dans ce chapitre, nous allons brièvement présenter la situation particulière des langues minoritaires, qui sont parlées surtout par les Chinois et par la communauté zarabe.

Les Chinois de la Réunion connaissent surtout le cantonnais et le hakka, avec une petite partie des locuteurs mandarins. La communauté chinoise de la Réunion représente environ 40 000 personnes. Ils utilisent le parler chinois, en général, à l'intérieur de leur communauté, qui est toujours assez enfermée.³⁶ Leur langue ne subit pas d'interférences du créole et, d'après certains, elle reste toujours parfaitement identique à celle parlée dans leur communauté d'origine, en Chine. Les plus âgés d'entre eux sont le plus souvent bilingues. Ils maîtrisent leur dialecte chinois, comme la langue première, et le créole. Mais leur langue première exerce son influence surtout sur leur prononciation du créole, ce qui les rend facilement reconnaissables. Les jeunes évitent de plus en plus de se servir de leur dialecte chinois, même en parlant entre eux. La conversation en chinois est réservée aux membres les plus âgés de la famille. Ces jeunes sont, même si de moins en moins, trilingues. Ils sont capables de parler leur dialecte chinois, le créole et aussi le français. Les élèves chinois ont souvent les difficultés au début de leurs études, parce qu'ils ne maîtrisent pas bien le français. Mais nous pouvons néanmoins penser que les prochaines générations vont réduire l'usage du dialecte chinois et ils vont devenir bilingues, ce qui est déjà le cas chez beaucoup d'entre eux. C'est pourquoi les Chinois de Chine les appellent « bananes ». Ils seraient « jaunes à l'extérieur, blancs à l'intérieur ».

Pour parler des autres langues marginales, il faut aborder le thème de la communauté musulmane, qui est composée surtout des descendants des Indiens du sud de la région du Gujerat, appelés aussi les Zarabes. Les Zarabes continuent à utiliser partiellement leur langue d'origine, le gujrati. Le gujrati n'est pas enseigné à la médersa³⁷, et donc il est de moins en moins connu. La langue qui est enseignée à la médersa pour se servir de support à l'enseignement religieux est l'urdu³⁸. Ce dernier est aussi utilisé à la mosquée pour les sermons.

³⁶ Quoique moins qu'à l'île Maurice.

³⁷ Selon *Le Petit Robert 2010*, établissement d'enseignement coranique de niveau secondaire ou supérieur.

³⁸ On écrit aussi *ourdou*.

Une autre langue, cette fois-ci extrêmement minoritaire, serait celle de la communauté des Malabars. C'est le terme qu'on emploie pour parler des Indiens hindouistes qui sont venus de la côte orientale de l'Inde. Les Malabars représentent à peu près 25 % de la population réunionnaise. La langue d'origine de cette communauté est le tamoul. Mais, il faut dire que l'usage de la langue tamoule est aujourd'hui consacré presque uniquement au domaine sacré des rituels religieux. Les Malabars parlent actuellement le créole. Malgré cela, le tamoul a, dans le passé, beaucoup influencé le créole réunionnais au niveau lexical et syntaxique. Pour donner quelques exemples, nous avons élaboré le *Tableau 11* ci-dessous.

Tableau 11: Influence du tamoul sur le créole réunionnais

Mots en créole réunionnais d'origine tamoule	Explication en français
<i>araque</i>	l'une des appellations du rhum blanc
<i>atiké</i>	bijou féminin malabar
<i>cabri</i>	chevreau
<i>nadi</i>	rivière
<i>tali</i>	anneau d'or ou joyau symbole du mariage.

Source : <http://www.axl.cefan.ulaval.ca/afrique/reunion.htm>

IV.2 Situation de diglossie

IV.2.1 Définitions

Diglossie

Le terme *diglossie* a ses racines dans les années 1920. C'est Jean Psichari (1854-1928), un philologue et écrivain français d'origine grecque, qui a proposé la notion de *diglossie*. Il faut mentionner que pour Psichari et ses contemporains, la *diglossie* et le *bilinguisme* étaient des synonymes. Le terme a été premièrement employé pour décrire la situation linguistique en Grèce, où se croisent la langue des puristes

et la langue populaire. Son but était de donner aux Grecs la possibilité d'écrire et de lire la langue populaire, afin de leur permettre l'accès à la culture littéraire qui, jusqu'ici, était l'affaire des élites.³⁹

Le terme *diglossie* a été repris par Charles Ferguson (1921-1998), un linguiste américain et professeur à l'Université Stanford. Pour lui, la *diglossie* consiste en distinction entre deux variétés de langue génétiquement parentes en usage dans la même communauté, l'une symbole de prestige, l'autre symbole de la vie quotidienne. Ferguson donne 4 exemples de la diglossie dont l'un est l'arabe du Coran avec d'autres formes parlées de l'arabe.⁴⁰

En 1967, Joshua Aaron Fishman (1936-2015), sociolinguiste américain, a encore approfondi la notion de la *diglossie*. Il a ajouté les situations, où deux ou plusieurs variétés sont présentes, y compris les variétés non reliées génétiquement.⁴¹

Bilinguisme

Le terme *bilinguisme* peut se rapporter à des phénomènes différents. En général, nous pouvons dire qu'il y a deux types de *bilinguisme*. Celui de l'individu, et celui de l'état.

Le *bilinguisme* de l'individu est la présence de deux langues qui provoque une quantité d'interférences linguistiques, psychologiques et sociologiques, susceptibles de déterminer un conflit de langage et donc d'identité. Il s'agit de l'usage alternatif de deux idiomes que le sujet parlant emploie pour les besoins de son expression.

Nous pouvons classer le locuteur comme *bilingue*, si nous ne sommes pas capables de le distinguer des locuteurs natifs. Bien évidemment, il doit avoir ces compétences dans deux langues. Le *bilinguisme* est l'emploi actif et passif de deux langues de façon parfaite. L'individu *bilingue* a la capacité de communiquer avec les interlocuteurs de deux « mondes » (communautés ou régions) allophones, au moyen de deux idiomes présentant un taux de différences linguistiques, telles que la communication entre les deux est affectée ou exclue.

³⁹ TABOURET-KELLER, A. « A propos de la notion de diglossie », in : *Langage et société*, n° 118, avril 2006, pp. 109-128.

⁴⁰ FERGUSON, Charles A. « Diglossia », in : *Word*, n° 15, 1959, pp. 325-340.

⁴¹ FISHMAN, Joshua A. « Bilingualism with and without diglossia; diglossia with and without bilingualism », in : *Journal of Social Issues*, n° 23 (2), avril 1967, pp. 29-38.

En ce qui concerne le *bilinguisme* de l'état, il est décrit comme la coexistence de deux langues dans un pays. L'exemple parfait de *bilinguisme* de l'état serait la Belgique, avec les bruxellois qui parlent français et flamand, ou bien le Québec, avec le français et l'anglais. Un pays, où l'usage conjoint est restreint à un certain nombre de personnes ne peut pas être appelé *bilingue*.⁴²

Certains linguistes ont une conception minimaliste du *bilinguisme*. D'après eux, une personne avec compétences minimales dans une des quatre facultés (écrire, comprendre, lire, parler une langue) peut être considérée comme *bilingue*. Il est clair qu'il n'existe pas une définition stricte du *bilinguisme*. Les définitions des linguistes diffèrent trop pour pouvoir l'élaborer.

IV.2.2 Situation réunionnaise

En appelant situation de *diglossie* celle, où coexistent dans une communauté donnée deux langues ou deux variétés de langue de prestige socio-culturel inégal, chacune remplissant des fonctions déterminées⁴³, nous savons bien que certaines situations sont trop complexes pour se laisser circonscrire par des définitions schématiques. Pour parler du *bilinguisme*, nous pensons que l'égalité parfaite de la valeur d'emploi de deux langues est utopique. Même s'il y a deux langues de grand prestige qui coexistent (par exemple l'anglais et le français au Québec), l'une est toujours considéré par la communauté dans son ensemble ou par les individus *bilingues* comme dotée d'un prestige supérieur.⁴⁴

Pour la Réunion, nous conservons la dénomination de « situation de *diglossie* » pour les raisons suivantes : le *bilinguisme*, au niveau des individus, ne concerne toujours qu'une minorité de la population, même si cette minorité s'accroît rapidement. Par *bilinguisme*, nous n'entendons pas ici la capacité de commuter instantanément et sans interférences les deux langues (ici le français et le créole) non seulement dans le domaine structural mais plus profondément dans celui de deux systèmes de pensée et de valeurs, mais plus simplement la capacité de se faire comprendre sans difficultés et de comprendre

⁴² VAN-OVERBEKE, M. *Introduction au problème du bilinguisme. Langue et Culture*, Paris : Editions Labor, 1972, pp. 113-129.

⁴³ FERGUSON, Charles A. « Diglossia », in : *Word*, n° 15, 1959, p.325.

⁴⁴ CARAYOL, M. *Le français parlé à la Réunion. Phonétique et phonologie*, Lille : H. Champion, 1977, p. 27.

immédiatement ce que les autres disent, dans les deux langues concernées, donc la possibilité d'instaurer l'intercompréhension immédiate.⁴⁵

La différence de statut entre le créole et le français n'est pas une question de degrés ou de préférence individuelle. Elle est profondément ressentie par l'ensemble de la communauté et suscite ici des comportements et des jugements de valeur très tranchés.

Le problème essentiel est, à la Réunion, celui de la coexistence du créole et du français. L'existence de quelques langues marginales (cantonais, gujrati) n'est d'aucune conséquence sur la situation linguistique, même si le créole des vieux Chinois, par exemple, se trouve fortement contaminé par leurs habitudes linguistiques originelles ou si le créole des Malabars contient encore quelques unités lexicales d'origine tamoule.

Il serait trop facile de ramener la situation objective de contact à la coexistence d'une langue de haut prestige, le français et d'un parler quotidien et familier qui est celui de la grande majorité de la population, le créole.

La situation est beaucoup plus complexe. Non seulement le créole présente plusieurs variétés selon les régions, l'origine ethnique des locuteurs ou leur niveau socio-culturel, mais encore il paraît difficile d'établir une dichotomie entre d'un côté le français et ses variétés et de l'autre le créole et ses différents niveaux. La situation de la Réunion paraît, de ce point de vu, se rapprocher de celle des Caraïbes anglophones ou de celle du Québec où existe un continuum entre le français standard européen et les variétés du parler populaire beaucoup plus, que de la situation de l'île Maurice voisine où le créole, beaucoup plus homogène, se différencie nettement du français, y compris dans la variété régionale mauricienne de ce dernier.

⁴⁵ VAN-OVERBEKE, M. *Introduction au problème du bilinguisme. Langue et Culture*, Paris : Editions Labor, 1972, pp. 95-96.

V Particularités du français réunionnais

Afin de pouvoir étudier un langage d'une façon complexe, il faut se rendre compte de son organisation en domaines et disciplines qui se subdivisent à leur tour selon les faits considérés ou les hypothèses posées à leur sujet en sous-disciplines :

- a) Phonétique et phonologie – étudient les manifestations acoustiques du langage, comme substance et comme forme.
- b) Morphologie – étudie l'organisation interne des mots.
- c) Syntaxe – traite de l'organisation des mots et groupes de mots dans la phrase.
- d) Lexicologie – étudie les mots, leur étymologie et relations.
- e) Sémantique – s'occupe de l'organisation du sens dans les unités linguistiques, mots et propositions.

Nous allons nous consacrer surtout au plan phonétique, phonologique et lexicologique, étant donné que ce sont les plans qui permettent de distinguer, de manière la plus significative, le français réunionnais du français standard.

V.1 Particularités phonétiques et phonologiques

Dans cette partie, nous allons, sans entrer dans le détail, regrouper les principaux caractères phoniques qui différencient nettement le français réunionnais du français standard. Tout cela en résumant l'étude réalisée par Michel Carayol, présentée dans son œuvre *Le français parlé à la Réunion. Phonétique et phonologie*, publiée en 1977 à Lille.

V.1.1 Prosodie

Les énoncés des témoins ont été analysés par six informateurs, rompus aux dictées phonétiques, devant souligner sur les textes écrits des énoncés les syllabes plus ou moins proéminentes (trois traits pour les syllabes vraiment accentuées, puis deux, puis un pour les plus faiblement accentuées).

Les accentuations coïncident souvent avec les finales de phrases, de groupes fonctionnels, de compléments non essentiels courts. On note une accentuation assez fréquente de la pénultième et la présence d'adjonctions (*là, ben, alors*) souvent perçues comme non accentuées. La montée mélodique est forte : une forte élévation du ton se remarque sur la syllabe finale de phrase. Le français réunionnais emploie plus volontiers des syllabes ouvertes (c'est-à-dire terminées par une voyelle, par exemple : *é-lé-trik* pour « électrique »).

L'intonation de la phrase assertive présente un schéma montant-descendant jusqu'à la pénultième, suivi d'une bosse mélodique sur la finale (montée et légère descente). La configuration de la phrase interrogative présente une ligne presque plate avec une montée forte sur la finale.

La gémination consonantique est le plus souvent non réalisée, de même que les liaisons facultatives pour le français standard (« *chez_un ami* », « *il tenait_un livre* »... sans liaisons).

Le « e » caduc est bien moins souvent prononcé qu'en français standard (« veste grise » : « *vès griz* » ; élision de « de » : « *une tête bæuf* ») ; sa chute entraîne fréquemment la réduction des groupes consonantiques.

L'aphérèse affecte des mots courants : « *crocher* » pour « accrocher » ; « *plucher* » pour « éplucher »... La syncope peut amuir voyelles ou consonnes dans des syllabes inaccentuées : « *L'orié* » pour « l'oreiller », « *i zon seyé* » pour « ils ont essayé », « *sédiisil* » pour « c'est difficile ». La réduction syllabique se rencontre assez fréquemment : « *La population augmenté* » pour « la population a augmenté », « *on est bligé* » pour « on est obligé »... En français standard, la dernière syllabe d'un mot est la plus longue en durée, tel n'est pas le cas en français régional où les syllabes d'un mot ont sensiblement la même durée.

V.1.2 Phonématique

Dans cette partie, nous allons faire une liste des phonèmes qui représentent différence principale entre le français réunionnais et le français standard.

a) Voyelles

- Le [i] est moins aigu qu'en français standard, plus ouvert, plus bref, plus affaibli.

- Le [y] (articulé « u ») est perçu, pour sa prononciation, comme très proche du [i] (« *nous continions* » pour « nous continuons »... et, par hypercorrection, « *mon stulo* » pour « mon stylo »). Le [y] est moins grave qu'en français, peu labialisé, avec une absence presque totale d'arrondissement des lèvres.
- Le [u] (articulé « ou ») est moins grave qu'en français standard, les lèvres sont moins projetées en avant, le point d'articulation est plus avancé. En syllabe fermée par R, les voyelles [i], [y], [u] s'allongent et tendent vers le timbre de [ə].
- Le phonème [e] – (é, è) : « é » est plus grave, se rapproche de la voyelle centrale [ə]. En syllabe fermée par R, « è » est perçu comme un « é » s'allongeant jusqu'à « è », avec la non-réalisation du R final de syllabe (« *il a ape'çu* »). Le « è » peut se nasaliser devant une consonne nasale implosive (« le problème » prononcé « *le problinm* »). Le phonème [e] est prononcé « é » (« était » est prononcé comme « *été* ») sauf en syllabe fermée hors de l'accent aux frontières des mots (« *le chef d'équipe* » → le [e] de « chef » est bien articulé « è »). Le phonème [œ] est souvent prononcé comme le phonème [e].
- Le phonème [œ] (une réalisation mi-fermée [ø] et une réalisation mi-ouverte [œ]) : Du fait du caractère peu marqué de la labialisation, [ø] est articulé sensiblement comme le son « é » et [œ] comme le son « è » (« *mentèr* » pour « menteur », ou, par hypercorrection « *champ de bleu* » pour « champ de blé »). L'articulation de ce phénomène est plus avancée qu'en français standard. En syllabe fermée par R, la voyelle, longue, est d'abord fermée puis s'ouvre progressivement jusqu'à [œ].
- Le phonème [ẽ] existe, distinct, en français réunionnais, de [ẽ̃], bien qu'en créole [ẽ̃] se réduise le plus souvent à [ẽ]. Les réalisations de [ẽ̃] sont plus ou moins dénasalisées (« un autre » est prononcé [œ'not]).
- Le phonème [ã] présente des réalisations de timbre très grave et une durée longue. En syllabe fermée par une occlusive orale sonore, la réalisation de [ã] se dénasalise avec la transformation de l'occlusive en la nasale correspondante (« vendre » prononcé [vã_n]). [ã] est souvent prononcé comme [ã̃].
- Les quatre voyelles nasales, [ẽ̃], [ẽ̃̃], [ã̃] et [ã̃̃], tendent à se dénasaliser à la finale absolue ; en syllabe fermée par une occlusive orale sonore ; devant une voyelle orale ; devant une consonne nasale.

b) Consonnes

- Le [p] présente une explosion moins énergétique qu'en français standard et une tonalité sombre (« reparti » prononcé [rəpɑ:ʀ'tsi]).
- Le [b] : Comme le [p], le [b] se prononce moins énergétiquement qu'en français standard et a une tenue moins longue (« il habite » prononcé [ila'bit]).
- Le [m] est une occlusive nasale bilabiale sonore prononcée moins énergiquement qu'en français standard (« la lame » prononcé [la'lam]).
- Le [t] est une occlusive apico-alvéodentale sourde qui est prononcée dans certains cas à la finale absolue, contrairement au français standard (« canot » prononcé [ka'not]).
- Le [ɲ], écrit « gn » est une des consonnes les plus relâchées. En position implosive intérieure ou à la finale, [ɲ] se prononce comme un yod faiblement articulé et légèrement nasalisé [ɲ̃] (« un renseignement » prononcé [œ̃r̃sɛ̃ɲ̃mã]).
- Le [ʃ] (ch) : Les réalisations de la chuintante [ʃ] se rapprochent plus du son [s] qu'en français standard et la constriction est plus antérieure, plus aigüe. On remarque une absence presque totale d'arrondissement labial. On remarque un grand flottement dans les réalisations de [ʃ] en fonction de l'ethnie du locuteur, de la situation de communication (un « Petit Blanc » prononce plutôt [lamɑ:ʃ] que [lamɑ:ʀs]). Par hypercorrection, on peut entendre le mot « sécheresse » prononcé [ʃes'ʀes], [ʃes'ʀɛʃ] ou [ʃeʃ'ʀes]. Des élèves écrivent « la messe » pour « la mèche » ou « *il est chou* » pour « il est saoul ».
- Le [ʒ] (la lettre « j ») est plus aigu et plus proche du [z], plus antérieur qu'en français standard, avec une absence quasi-totale d'arrondissement des lèvres. La prononciation du [ʒ] dépend du milieu socio-culturel du locuteur : confusions avec le son [z], hypercorrections sont fréquentes, en particulier dans les devoirs d'élèves.
- Le [r] en position explosive est plus relâché qu'en français standard, dépourvu de vibrations et très postérieur. Comme second élément de groupe consonantique, [r] peut être perçu comme proche des sons [w] ou [ɥ] (« c'est gros » prononcé « [se'grwo] ; « c'est vrai » prononcé [se'vrɥe]).

V.2 Particularités lexicales

Afin de pouvoir aborder le sujet des particularités lexicales du français réunionnais, il faut effectuer de vastes recherches, comme a fait Michel Carayol, l'auteur de l'œuvre *Particularités lexicales du français réunionnais*, publiée en 1985 à Paris. Nous ne ferons ici que rappeler brièvement les caractéristiques de son travail, qui s'appuyait sur une définition du français réunionnais très simpliste et pragmatique – selon les propres mots de l'auteur – en tant que « [...] langue dans laquelle les Réunionnais produisent leurs discours, quand ils choisissent de le faire en français et non en créole »⁴⁶. Ces travaux nous ont permis de disposer d'éléments de corpus correspondant à 1 600 entrées. Le corpus était constitué par de la presse écrite, des copies d'élèves, un corpus oral limité et des textes littéraires (années 1900/1940) et depuis 1955 (à une exception près). Les limites de ce corpus sont claires : le sous-titre de l'ouvrage indiquait nettement qu'il s'agissait de « propositions pédagogiques » visant à faire « [...] admettre dans l'usage scolaire du français à la Réunion un stock plus ou moins important de particularités lexicales seules aptes à désigner des réalités quotidiennes spécifiques »⁴⁷.

Pour éviter une très grande subjectivité, Michel Carayol a choisi le *Lexis* (Larousse de la langue française, édition de 1979), dont la nomenclature comprend plus de 76 000 termes, comme la base de référence. Dans son travail, il a intentionnellement écarté certaines catégories de mots. Plus précisément ceux, qui ne sont connus que d'une minorité de Réunionnais et ne sont employés que dans des circonstances très particulières ou par quelques individus :

- Termes référant à des pratiques socioculturelles très spécifiques
Ex. : *carlon, kini, oulequet, polvé, tell, topi*, etc. (vocabulaire de la religion tamoule)
- Termes référant à des techniques très spécialisées
Ex. : *bagassière, clairese, jus chaulé, trédeur, zégou*, etc. (vocabulaire du traitement de la canne à sucre)
- Termes empruntés à une autre langue que le français et qui ont un équivalent en français régional

⁴⁶ CARAYOL, M. *Particularités lexicales du français réunionnais*, Paris : Nathan, 1985, p. 6.

⁴⁷ Ibid.

Ex. : *cabarry*, fr. réunionnais : *cabaret*

kavkav, fr. réunionnais : *caille*

sakaff, fr. réunionnais : *goûter*, etc.

- Néologismes « stylistiques » ou « poétiques » employés par certains écrivains
Ex. : empruntés à B. Gameleya : *loule* (« esprit de la nuit »), *gogolix* (néologisme formé à partir de *gogotte* : « sexe »), *camayangue* (néologisme désignant un noir puissant), *walati* (néologisme, sorte de jeu de mot), etc.
- Termes vieillis et pratiquement inusités aujourd’hui
Ex. : *langade* (sorte de bêche), *lansor* (« bâton muni d’une pointe de fer »), *soque* (« soret de pelle en fer munie d’un manche, pour arroser les jardins »), *palanquin*, etc.
- D’autre part, une soixantaine de termes, d’abord retenus, ont été en fin de compte écartés, faute d’attestation claire
Ex. : *becqueage* (« flirt, amourette »), *bolloc* (« vieux chapeau »), *galanguer* (« balloter »), *guildive* (« rhum, alcool »), *tatane* (« envie de dormir »), etc.
- Verbes pronominaux en français « standard » et « dépronominalisés » en français réunionnais
Ex. : *baigner* (se baigner), *coucher* (se coucher), *disputer* (se disputer), *promener* (se promener), *reposer* (se reposer), etc.
 - Dans ce cas, nous nous trouvons aux frontières (floues) qui séparent l’erreur d’apprentissage (ces verbes se rencontrent surtout dans les copies d’élèves) et l’état de langue « stabilisée » du français régional
 - Dans les rares cas où le verbe « dépronominalisé » a, en français réunionnais, un autre contenu sémantique que le verbe pronominal correspondant du français standard, il a bien entendu, été relevé
Ex. : *amuser* (« s’attarder » en français réunionnais)

V.2.1 Classement des unités sélectionnées

Michel Carayol a établi le classement par référence constante au *Lexis*. Comme Carayol affirme, il n’a pas été possible, dans certains cas, de s’en tenir

à des critères strictement linguistiques. Selon lui, il a fallu faire appel à des critères d'ordre extralinguistiques, ce qui n'a pas manqué de soulever des difficultés.⁴⁸

Il a retenu quatre catégories de mots. D'abord, c'est la catégorie qu'il a dénommée C1. Ce sont les unités qui figurent dans le *Lexis* et qui ont le même contenu sémantique en français réunionnais qu'en français standard. Mais parmi ces unités, les unes sont d'un emploi beaucoup plus fréquent en français réunionnais qu'en français standard (ex. : *anciennement, asphalte, baille, capon, etc.*), les autres désignent des réalités perçues comme plus prégnantes à la Réunion (ex. : *achard, aloès, ananas, anone, etc.*).

La deuxième catégorie, C2, contient des unités qui figurent dans le *Lexis* et elles y sont données avec un contenu sémantique partiellement ou totalement différent de celui qu'elles ont en français réunionnais. Par exemple *amuser* (« s'attarder »), *arranger* (« jeter un sort »), *balance* (« balançoire »), *bascule* (« barre de bois qui assure le verrouillage des portes et volets »), *bazar* (« légumes vendus ou achetés »), *bidonville* (« case en vieux bidons »), *faner* (« répandre »), *quartier* (« agglomération de l'île autre que Saint-Denis »), etc.

Il est évident, qu'en absence d'une théorie satisfaisante de l'analyse sémique, ces notions de différence « partielle » ou « complète » de sens n'ont qu'une valeur toute relative. Dans le cas de ce travail, cela a provoqué de longues discussions. Ainsi pourquoi a-t-on classé en C2 des mots qui, de prime abord, paraissaient devoir figurer en C1, tels que : *bardeau, blouse, bol, cour, cuisine, safran, sorbet, etc.* ? Seule une connaissance précise des réalités physiques et culturelles réunionnaises d'une part, métropolitaines de l'autre, peut permettre de prendre des décisions de cet ordre, qui, de toute façon, restent souvent discutables.

En ce qui concerne, par exemple, les termes de la faune et surtout de la flore, particulièrement nombreux, il faudrait être en mesure de savoir avec une grande précision, ce qui n'est pas toujours le cas, si de nombreux termes communs au français réunionnais et au *Lexis* désignent des « individus » appartenant à la même espèce ou à des espèces voisines. Ainsi le *merle réunionnais*⁴⁹ est une espèce propre à la Réunion différente de celle que l'on trouve en Europe. Merle sera donc indexé C2.

On a inclus dans C2 des mots qui relèvent dans le français réunionnais d'une catégorie grammaticale différente de celle à laquelle ils appartiennent en français dit standard. Ce sont, par exemple les mots *misère* et *paresse*, qui ont été rencontrés

⁴⁸ CARAYOL, M. *Particularités lexicales du français réunionnais*, Paris : Nathan, p. 18.

⁴⁹ *Hypsipetes borbonica*.

comme noms et adjectifs dans le corpus. En tant que noms, ils ne figurent pas dans la nomenclature puisque leur contenu sémantique est le même que dans le *Lexis*. En tant qu'adjectifs au contraire, ils ont été classés en C2 car leur emploi dans une catégorie grammaticale différente entraîne, semble-t-il, une modification du contenu sémantique.

Cette catégorie C2 revêt, dans la perspective adoptée, une importance capitale. C'est en C2 que figurent, en effet, des mots (verbes en particulier) dont la fréquence d'occurrence est grande dans tous les types de discours en français réunionnais. On peut citer, parmi beaucoup d'autres, les verbes *abuser, amuser, battre, bourrer, casser, connaître, couler, défendre, dresser, gagner, jurer, lever, partir, porter, ramasser, rester, tirer*, etc. dont plusieurs font partie de syntagmes verbaux plus ou moins figés. Le volume d'unités classées C2 est aussi très important. L'inventaire en contient un peu plus de 600.

La troisième catégorie, dénommée C3, regroupe les unités qui ne figurent pas dans le *Lexis* et qui ont été rencontrées dans le corpus. Carayol a subdivisé la catégorie C3 en deux sous-catégories : C3₁ et C3₂. La sous-catégorie C3₁ présente les unités pour lesquelles le français standard possède un équivalent sémantique relativement précis. Ces unités sont donc susceptibles d'être traduites. Ce sont par exemple les mots comme *bringelle* (« aubergine »), *croûté* (« sale »), *carapate* (« tique »), *éclit* (« éclat »), etc. Les unités classées C3₂ sont celles, pour lesquelles le français ne possède pas un équivalent sémantique précis et pour lesquelles il faut donner une définition ou qu'il faut les traduire au moyen d'une périphrase. Ce sont par exemple : *ancive* (« conque d'appel faite d'un gros coquillage percé d'un trou »), *bichique* (« alevin minuscule très apprécié en cari et que l'on capture à certains moments de l'année à l'embouchure de certaines rivières »), *bertelle* (« sac en vacoa tressé que les Créoles des Hauts portent sur le dos »), *tente* (« panier de vacoa tressé »), *vouve* (« nasse de forme conique faite de nervures de feuilles de cocotier, dont on se sert pour capturer les bichiques »)

Un certain nombre d'unités C3 auraient pu figurer dans le *Lexis*. Elles auraient alors été classées en C1 dans l'inventaire de Carayol. Comme il proclame dans son œuvre : « *Ce sont les « hasards » de l'élaboration du dictionnaire qui les ont écartées.* »⁵⁰

La dernière catégorie relevée par Carayol est C4. Elle regroupe les « mots graphiquement complexes » et elle aussi est subdivisée en deux sous-catégories, C4₁ et C4₂. C4₁ inclut ce qui est traditionnellement convenu d'appeler « mot composés », comme par exemple *bataille-coq, bibe-sec, bois de fer, cent-de-letchis, femme-désordre*,

⁵⁰ CARAYOL, M. *Particularités lexicales du français réunionnais*, Paris : Nathan, p. 20.

etc. Certaines, très rares, de ces unités se trouvent écrites dans le corpus soit comme une unité graphiquement complexe, soit comme une unité graphiquement simple. C'est le cas de *fait-noir* (« obscurité ») écrit de plus en plus, dans la presse surtout, *fénoir*. En raison de l'extrême rareté de ces faits, on a préféré conserver, en l'occurrence, la première graphie (donc C4₁) de manière à maintenir l'unité du paradigme : *fait-frais*, *fait-clair* (toujours écrit ainsi), *fait-noir*.

C4₂ comprend les « unités graphiquement complexes » qui sont ordinairement appelées syntagmes verbaux et qui sont plus ou moins figées, c'est-à-dire lexicalisées. Par exemple *battre (un) carré* (« faire une promenade »), *casser (un) contour* (« prendre un virage »), *crier l'assassin* (« appeler au secours »), *tirer défaut sur...* (« critiquer »), etc. Pour distinguer ces unités lexicalisées et graphiquement complexes des syntagmes libres ou d'une simple expansion verbale, Carayol a mis en œuvre trois critères : commutation, inséparabilité, impossibilité de coordonner ou de reprendre un seul des éléments du composé. Ainsi un syntagme comme *tirer défaut sur...* répond simultanément aux trois critères, parce qu'on ne peut intercaler aucun morphème, ainsi il est impossible de dire *tirer gros défaut sur...*, il n'est pas possible de dire *voir défaut sur...* et il n'est même pas possible de dire *tirer défaut et calcul sur...* En revanche *tirer la poussière sur le meuble* n'entre pas dans cette catégorie puisqu'aucun des trois critères ne s'applique. On peut dire en effet : *tirer le gros de la poussière...*, *enlever la poussière...*, *tirer la poussière et l'eau sur le meuble...*, *tirer rapidement la poussière...* Dans le cas comme celui-ci, *tirer* aura son entrée en C2.

Carayol insiste sur les difficultés rencontrées dans le classement des unités. Il mentionne de longues discussions tout au long des nombreuses séances consacrées à la mise en commun du dépouillement des textes et du classement des unités. Ces discussions ont montré que rien n'était évident dans ce domaine.⁵¹ Les séances ont regroupé les étudiants (licence, maîtrise) et les enseignants, les uns Réunionnais, les autres Métropolitains habitant la Réunion depuis plus ou moins longtemps. Elles ont clairement fait apparaître les incertitudes auxquelles les uns et les autres, trop confiant bien des fois dans leur sentiment linguistique, se trouvaient confrontés dès que s'effectuait la mise en commun des relevés et des classements. De très nombreux mots étaient considérés par certains étudiants natifs, comme particuliers au français réunionnais alors qu'ils sont d'un emploi courant, avec le même contenu sémantique

⁵¹ CARAYOL, M. *Particularités lexicales du français réunionnais*, Paris : Nathan, p. 22.

en français standard. Ce sont par exemple les mots : *caveau*, *commission (faire les...)*, *cyclone*, *fréquenter (quelqu'un)*, *régime (de bananes)*, *rouleaux (de mer)*, *tomber (malade)*, *vanner (« secouer le grain »)*, *véranda* et de nombreux autres.

D'autres, qu'ils ont cru bon de retenir, au premier abord, l'ont été ensuite, au terme parfois de longs échanges du vue, parce qu'ils se sont aperçus que leur emploi quotidien contribuait à occulter leur valeur spécifique : *bassin*, *bol*, *bon*, *brise*, *canal*, *cuisine*, *écarts*, *goûter*, *joli*, etc.

VI Enquête

Afin de soutenir ce mémoire de Licence, nous avons élaboré un questionnaire. Nous l'avons publié le 1^{er} février 2015 sur le site d'Internet www.kwiksurveys.com. Dans le questionnaire, nous avons utilisé les questions à choix multiple, le plus souvent à une seule réponse et dans un cas particulier, à plusieurs réponses. Vous pouvez consulter le questionnaire dans *l'Annexe 2*. Pour obtenir le plus de réponses possible, nous avons contacté d'abord l'Université de la Réunion, dont les responsables des relations internationales et de la communication avec le public ont refusé de diffuser le questionnaire. Après cet échec, nous avons contacté directement quelques habitants de la Réunion, soit par e-mail, soit sur les réseaux sociaux. Presque personne d'entre eux ne répondait. C'était vraiment difficile et finalement, nous n'avons que 33 répondants, ce que nous considérons déjà un succès. Avec 33 répondants, notre questionnaire n'a pas beaucoup de valeur, mais quand même, nous le trouvons intéressant et donc nous voudrions publier les résultats, en espérant approfondir cette enquête dans notre futur travail.

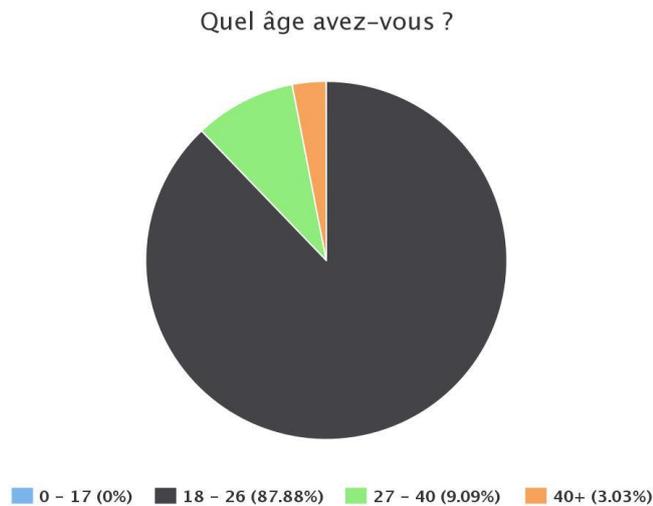
Dans le chapitre IV, nous avons précisé le terme *diglossie*. D'après Charles Ferguson, la *diglossie* consiste en distinction entre deux variétés de langue génétiquement parentes en usage dans la même communauté, l'une symbole de prestige, l'autre symbole de la vie quotidienne. En effet, on peut parler de la *diglossie* si, dans une communauté donnée, deux langues ou deux variétés de langue de prestige socio-culturel inégal remplissent des fonctions différentes.

Par contre, dans le même chapitre, nous expliquons qu'un pays, où l'usage conjoint est restreint à un certain nombre de personnes, ne peut pas être appelé *bilingue*.

L'objectif de cette enquête est d'analyser l'usage de la langue française à l'île de la Réunion, de voir les différents domaines de son emploi, de les comparer avec les domaines de l'emploi du créole réunionnais et finalement, d'en déduire, en parlant du français, s'il s'agit de la langue dotée d'un prestige socio-culturel supérieur.

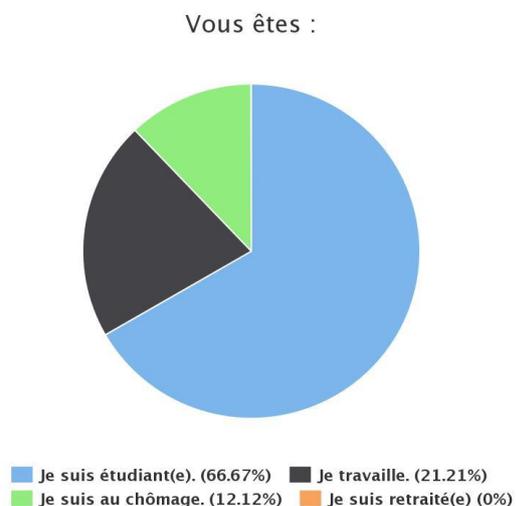
La première question traite l'âge des répondants. Vous pouvez consulter les résultats dans le *Graphique 1*. Il est bien visible que ce sont surtout les gens de l'âge universitaire qui ont répondu. Cela peut être dû au fait, que c'est la génération la plus en contact avec les réseaux sociaux.

Graphique 1



Dans la deuxième question, nous avons demandé aux répondants quel était leur métier. Vu que 87,88% des répondants n'ont pas dépassé l'âge de 26 ans, ce sont pour la plupart les étudiants. A consulter les résultats dans le *Graphique 2*.

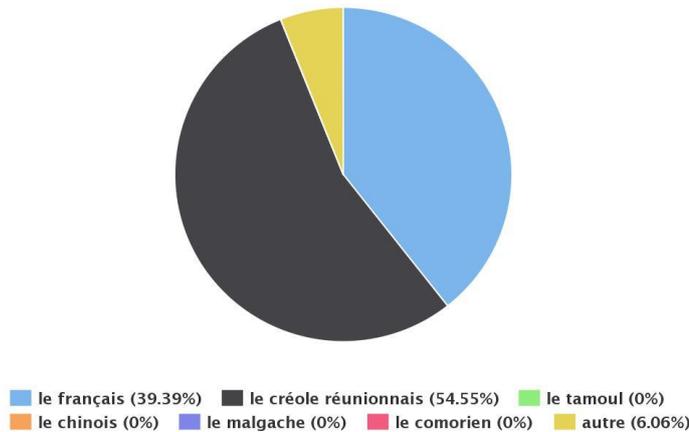
Graphique 2



La troisième question concerne la langue maternelle, en prenant compte une définition simple de la langue maternelle comme la première langue qu'un enfant apprend. Pour 54,55% de notre échantillon, c'est le créole réunionnais, ce qui peut être considéré comme la preuve de l'emploi du créole réunionnais dans le domaine de la famille. A consulter le graphique ci-dessous.

Graphique 3

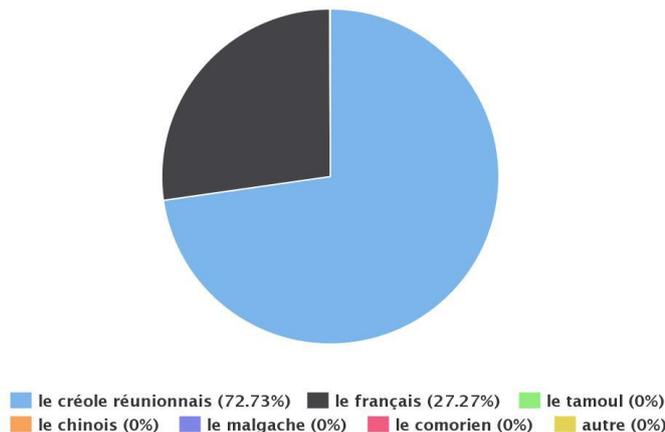
Quelle est votre langue maternelle?



Dans la quatrième question, nous avons demandé aux répondants de choisir la langue qu'ils utilisent en famille. 72,73% de l'échantillon emploie le créole réunionnais en parlant avec la famille, ce qui maintient notre hypothèse sur l'emploi du créole réunionnais dans le domaine de la famille. A consulter les résultats dans le *Graphique 4*.

Graphique 4

En famille, vous parlez quelle langue?

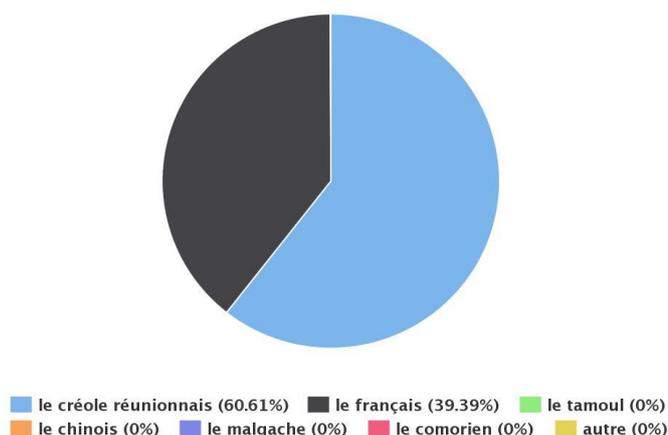


La question suivante demande de choisir la langue parlée entre amis. De nouveau, c'est le créole réunionnais qui est majoritaire, mais son pourcentage baisse (60,61%). Cela on peut considérer comme un phénomène assez nouveau, de cette décennie. Avant, comme les publications de la fin du 20^e siècle le montrent, la communication entre amis se déroulait presque uniquement en créole réunionnais. Les Réunionnais d'aujourd'hui,

surtout les jeunes, sont beaucoup plus influencés par les médias, lesquels, pour la plupart emploient le français. A consulter les résultats dans le *Graphique 5*.

Graphique 5

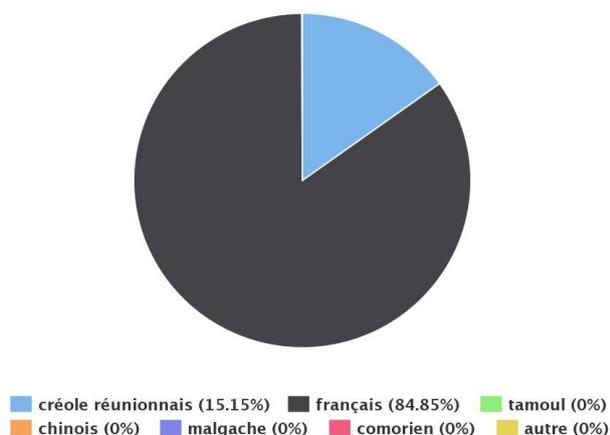
Entre amis, vous parlez quelle langue ?



La sixième question porte sur l'emploi du créole réunionnais et du français au travail. 84.85% des répondants ont coché le français, ce qui est un pourcentage assez élevé, de quoi nous pouvons déduire que le français est réservé, presque uniquement, pour le domaine de la vie professionnelle. Veuillez consulter le *Graphique 6*.

Graphique 6

Au travail, vous parlez comment ?

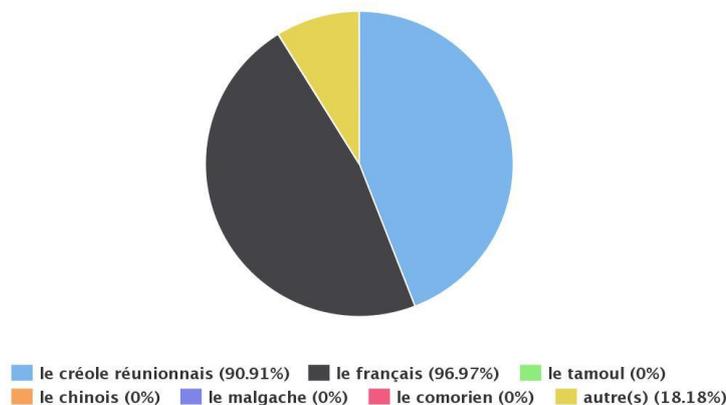


La septième question est à choix multiple à plusieurs réponses. Les répondants devaient cocher les langues qu'ils parlent couramment. 96.97 % de notre échantillon

parlent couramment français et 90.91 % parlent couramment créole réunionnais. Si on regarde les questionnaires un par un (veuillez consulter *Annexe 3*), on trouve que 29 de 33 répondants parlent les deux langues, ce qui fait 87.88 % de l'échantillon. Parmi les répondants, il y en a 3 qui ne parlent que le français, tous étudiants, et il y a un étudiant qui parle le créole réunionnais et une autre langue, qui n'est pas mentionnée dans le questionnaire. Vous trouverez ci-dessous le *Graphique 7*, qui représente les résultats de la question n° 7.

Graphique 7

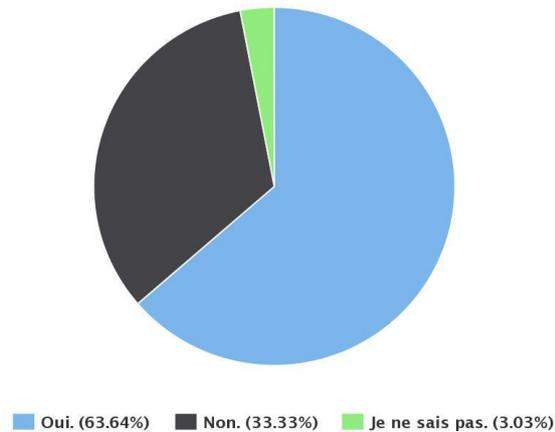
Quelles de ces langues vous parlez couramment ? Choisissez plusieurs, si besoin.



La dernière question, n° 8, pose la question du *bilinguisme*. Nous avons demandé aux répondants s'ils se considéraient *bilingues*. Cette question peut paraître bizarre dans une enquête où on veut démontrer qu'il ne s'agit pas du *bilinguisme* mais de la *diglossie*. Mais en général, nous considérons le terme *diglossie* comme très peu connu et donc nous préférons d'employer le terme *bilinguisme*, qui signifie, dans ce cas-là, le fait de parler deux langues couramment. 8 répondants de 29, qui ont coché le français et le créole réunionnais dans la question n° 7, ont répondu négativement, ce qui est assez surprenant. Cela peut être dû à la méconnaissance du terme *bilingue*. Une personne, qui d'après la question n° 7, parle français et créole réunionnais a répondu qu'elle ne savait pas. A consulter les résultats dans le *Graphique 8*.

Graphique 8

Est-ce que vous vous considérez bilingue ?



Cette courte enquête nous démontre, de façon pas définitive et pas relevante (à cause de nombre insuffisant de répondants), que le français est dotée d'un prestige socio-culturel supérieur que le créole réunionnais. C'est la langue de la vie professionnel et d'enseignement, tandis que le créole réunionnais est, en général, réservé pour la communication en famille. Nous pouvons donc confirmer, que le terme *diglossie* est plus convenant pour décrire la situation linguistique réunionnaise que le terme *bilinguisme*.

Conclusion

La situation linguistique à l'île de la Réunion est très complexe. Le problème essentiel est, à la Réunion, celui de la coexistence du créole et du français. Non seulement le créole présente plusieurs variétés selon les régions, l'origine ethnique des locuteurs ou leur niveau socio-culturel, mais encore il paraît difficile d'établir une dichotomie entre d'un côté le français et ses variétés et de l'autre le créole et ses différents niveaux.

Le but de ce mémoire de Licence était de donner une vision complexe sur la situation linguistique réunionnaise, d'examiner le français réunionnais et de voir les différences entre le français réunionnais et le français standard. Nous avons aussi essayé de trouver le terme le plus convenable pour désigner la situation réunionnaise. Nous avons décidé entre les termes *diglossie* et *bilinguisme*, en donnant leurs définitions. Pour soutenir notre déduction, nous avons élaboré un questionnaire qui était distribué aux habitants de l'île de la Réunion.

Afin d'atteindre notre but, nous nous sommes d'abord concentrés sur une brève présentation de la géographie et démographie de l'île de la Réunion. Ici, nous avons pu apprendre, par exemple, la composition de la population insulaire, qui constitue une vraie mosaïque ethnique et raciale. Dans cette partie, nous avons inclus les informations sur le climat réunionnais qui compte une multitude de micro-climats, ce qui favorise une flore et une faune unique, qui mérite notre attention.

Après, nous avons prêté attention à l'histoire de la Réunion, dès sa découverte jusqu'à la départementalisation et occidentalisation, ce qui nous avons considéré comme important pour pouvoir bien comprendre la situation linguistique actuelle.

Ensuite, nous avons caractérisé la situation linguistique réunionnaise et nous avons présenté plus en détails chaque communauté linguistique de l'île. Nous avons aussi apporté les définitions des termes *diglossie* et *bilinguisme*, afin de pouvoir appliquer l'un de ces termes à la situation linguistique réunionnaise. Notre choix a, plus tard, était soutenu par une enquête effectuée au moyen des questionnaires qui étaient remplis par les insulaires.

Une partie assez importante de ce mémoire de Licence a été consacré aux particularités du français réunionnais. Nous nous sommes focalisés surtout sur les particularités phonétiques, phonologiques et lexicales, qui différencient le plus le français réunionnais du français standard.

Ce mémoire de Licence est un apport surtout grâce à sa complexité. Il présente non seulement la situation linguistique de la Réunion, mais il aborde aussi sa géographie, démographie et son histoire, de manière que le lecteur puisse se faire une image complexe sur l'île de la Réunion.

Résumé en slovaque

Cieľom tejto bakalárskej diplomovej práce s názvom „*Jazyková situácia a vývoj súčasnej francúzštiny na ostrove Réunion*“ je podať komplexný obraz o lingvistickej situácii na ostrove Réunion, ktorý sa nachádza v Indickom oceáne. Ďalej je cieľom práce preskúmať réunionskú francúzštinu a porovnať ju s metropolitnou francúzštinou.

Práca je rozdelená na šesť kapitol, z ktorých prvá sa zaoberá geografiou ostrova, jeho podnebí, faunou a flórou. Druhá časť je venovaná demografii. Dozvedáme sa v nej informácie o počte obyvateľov, natalite a mortalite a o etnickej skladbe réunionskej spoločnosti. Tretia kapitola sa zaoberá dejinami ostrova od jeho objavu až po departmanizáciu a okcidentalizáciu. Prvé tri časti možno považovať za teoretické a všeobecne informatívne.

Štvrtá kapitola popisuje jazykovú situáciu ostrova. Dozvedáme sa v nej o jazykoch, ktoré sa na ostrove používajú a dostávame ich stručnú charakteristiku. Medzi nimi je hlavne francúzština a réunionská kreolčina, ale aj čínština a jazyky moslimskej menšiny. Táto kapitola podáva aj definície termínov *diglosia* a *bilingvizmus* a snaží sa zistiť, ktorý z nich je vhodnejší na označenie jazykovej situácie na ostrove.

Piata časť práce stručne popisuje zvláštnosti réunionskej francúzštiny a jej odlišnosti od metropolitnej francúzštiny. Zaoberá sa hlavne odlišnosťami z oblasti fonetiky, fonológie a lexikológie, ktoré sú najvýraznejšie.

Posledná kapitola je venovaná analýze dotazníka, ktorého cieľom bolo preskúmať rôzne domény využitia réunionskej francúzštiny a porovnať ich s doménami využitia réunionskej kreolčiny. Dotazník hľadá odpoveď na otázku, či je réunionská francúzština, zo sociokultúrneho hľadiska, prestížnejšia ako réunionská kreolčina. Na základe analýzy dotazníka je možné podporiť alebo zamietnuť hypotézu nastolenú v štvrtej kapitole, týkajúcu sa *diglosie* a *bilingvizmu*.

Bibliographie

Ouvrages

CARAYOL, M. *Le français parlé à la Réunion. Phonétique et phonologie*, Lille : H. Champion, 1977. ISBN – 2729500081.

CARAYOL, M. *Particularités lexicales du français réunionnais*, Paris : Nathan, 1985. ISBN – 9782091640006.

AUZIAS, D. et associés, *Le Petit Futé La Réunion 2009*, Paris : Nouvelles éditions de l'Université, 2009. ISBN – 9782746922570.

VAN-OVERBEKE, M. *Introduction au problème du bilinguisme. Langue et Culture*, Paris : Editions Labor, 1972.

Articles

TABOURET-KELLER, A. « A propos de la notion de diglossie », in : *Langage et société*, n° 118, avril 2006.

FERGUSON, Charles A. « Diglossia », in : *Word*, n° 15, 1959.

FISHMAN, Joshua A. « Bilingualism with and without diglossia; diglossia with and without bilingualism », in : *Journal of Social Issues*, n° 23 (2), avril 1967.

Références sur le web

www.iledelareunion.net

www.axl.cefan.ulaval.ca

www.iledelareunion.net

blog.2mainstendues.com

www.lifecapdom.org

www.mi-aime-a-ou.com

www.insee.fr

Table des images

Image 1: Position géographique de la Réunion	8
Image 2 : Carte de la Réunion	9
Image 3 : Drapeau régional de la Réunion	10
Image 4 : Végétation de la Réunion.....	12
Image 5 : Animaux de la Réunion	13

Table des tableaux

Tableau 1: Natalité et mortalité en 2011	14
Tableau 2: Population des trois principales unités urbaines en 2011	14
Tableau 3 : Evolution de la population entre 1999 et 2014	15
Tableau 4: Tableau de la population entre 1696 et 1779	21
Tableau 5: Mots en créole réunionnais d'origine gallo-française.....	26
Tableau 6: Les emprunts au malgache.....	27
Tableau 7: Emprunts au portugais	27
Tableau 8: Emprunts à l'hindi	27
Tableau 9: Comparaison du créole réunionnais, mauricien, rodriguais et seychellois...	28
Tableau 10: Comparaison du créole guadeloupéen et martiniquais	28
Tableau 11: Influence du tamoul sur le créole réunionnais	31

Table des graphiques

Graphique 1.....	46
Graphique 2.....	46
Graphique 3.....	47
Graphique 4.....	47
Graphique 5.....	48
Graphique 6.....	48
Graphique 7.....	49
Graphique 8.....	50

Table des annexes

Annexe 1	I
Annexe 2	II
Annexe 3	III

Annexes

Annexe 1

19 mars 1946. Loi du 19 mars 1946 érigeant la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et la Réunion en départements.

Loi n°46-451 du 19 mars 1946 adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale constituante. Création des départements d'Outre-mer.

L'Assemblée Nationale Constituante adopte.

Le président du Gouvernement provisoire de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1 - Les colonies de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Réunion et de la Guyane française sont érigées en départements français.

Article 2 - Les lois et décrets actuellement en vigueur dans la France métropolitaine et qui ne sont pas encore appliqués à ces colonies feront, avant le 1er janvier 1947, l'objet de décrets d'application à ces nouveaux départements.

Article 3 - Dès la promulgation de la présente loi, les lois nouvelles applicables à la métropole le seront dans ces départements, sur mention expresse insérée aux textes.

La présente loi, délibérée et adoptée par l'Assemblée nationale constituante, sera exécutée comme loi de l'État.

Fait à Paris le 19 mars 1945.

Félix GOUIN

Pour le président du Gouvernement provisoire de la République, le ministre de l'Intérieur, André le TROQUER.

Annexe 2

1. Quel âge avez-vous ?

- a) 0 – 17
- b) 18 – 26
- c) 27 – 40
- d) 40+

2. Vous êtes :

- a) Je suis étudiant(e).
- b) Je travaille.
- c) Je suis au chômage.
- d) Je suis retraité(e)

3. Quelle est votre langue maternelle?

- a) le français
- b) le créole réunionnais
- c) le tamoul
- d) le chinois
- e) le malgache
- f) le comorien
- g) autre

4. En famille, vous parlez quelle langue?

- a) le créole réunionnais
- b) le français
- c) le tamoul
- d) le chinois
- e) le malgache
- f) le comorien
- g) autre

5. Entre amis, vous parlez quelle langue ?

- a) le créole réunionnais
- b) le français
- c) le tamoul
- d) le chinois
- e) le malgache
- f) le comorien
- g) autre

6. Au travail, vous parlez comment ?

- a) créole réunionnais
- b) français
- c) tamoul
- d) chinois
- e) malgache
- f) comorien
- g) autre

7. Quelles de ces langues vous parlez couramment ?

Choisissez plusieurs, si besoin.

- a) le créole réunionnais
- b) le français
- c) le tamoul
- d) le chinois
- e) le malgache
- f) le comorien
- g) autre(s)

8. Est-ce que vous vous considérez bilingue ?

- a) Oui.
- b) Non.
- c) Je ne sais pas.

Annexe 3

Q1	Q2	Q3
Quel âge avez-vous ?	Vous êtes :	Quelle est votre langue maternelle?
18 - 26	Je suis étudiant(e).	le français
18 - 26	Je travaille.	le français
27 - 40	Je suis au chômage.	le créole réunionnais
18 - 26	Je suis étudiant(e).	le créole réunionnais
18 - 26	Je suis étudiant(e).	le français
18 - 26	Je suis au chômage.	le créole réunionnais
18 - 26	Je suis étudiant(e).	le français
18 - 26	Je travaille.	le créole réunionnais
18 - 26	Je travaille.	le français
18 - 26	Je suis étudiant(e).	le créole réunionnais
40+	Je travaille.	autre
27 - 40	Je travaille.	le français
18 - 26	Je suis étudiant(e).	le créole réunionnais
18 - 26	Je travaille.	le français
18 - 26	Je suis au chômage.	le créole réunionnais
18 - 26	Je suis étudiant(e).	le créole réunionnais
18 - 26	Je suis étudiant(e).	le français
18 - 26	Je suis étudiant(e).	le créole réunionnais
18 - 26	Je suis étudiant(e).	le créole réunionnais
18 - 26	Je suis étudiant(e).	le français
18 - 26	Je suis étudiant(e).	le créole réunionnais
18 - 26	Je suis étudiant(e).	le créole réunionnais
18 - 26	Je suis étudiant(e).	autre
18 - 26	Je suis étudiant(e).	le créole réunionnais
18 - 26	Je suis étudiant(e).	le français
18 - 26	Je suis étudiant(e).	le créole réunionnais
18 - 26	Je suis étudiant(e).	le créole réunionnais
18 - 26	Je suis étudiant(e).	le créole réunionnais
27 - 40	Je suis au chômage.	le créole réunionnais
18 - 26	Je travaille.	le créole réunionnais
18 - 26	Je suis étudiant(e).	le français
18 - 26	Je suis étudiant(e).	le français
18 - 26	Je suis étudiant(e).	le français

Q4

En famille, vous parlez quelle langue?

le créole réunionnais
le français
le créole réunionnais
le créole réunionnais
le français
le français
le français
le créole réunionnais
le créole réunionnais
le créole réunionnais
le créole réunionnais
le français
le créole réunionnais
le français
le créole réunionnais
le créole réunionnais
le français
le créole réunionnais
le créole réunionnais
le français
le créole réunionnais
le français
le créole réunionnais
le français
le français
le créole réunionnais
le français

Q5

Entre amis, vous parlez quelle langue ?

le créole réunionnais
le français
le créole réunionnais
le créole réunionnais
le français
le créole réunionnais
le français
le créole réunionnais
le créole réunionnais
le créole réunionnais
le créole réunionnais
le français
le créole réunionnais
le français
le français
le créole réunionnais
le français
le français
le créole réunionnais
le français
le créole réunionnais
le français
le français
le français
le français

Q7-4 Q7-5 Q7-6 Q7-7 Q8

				Est-ce que vous vous considérez bilingue ?	Date taken
le chinois	le malgache	le comorien	autre(s)		
			Oui.		3.2.2015 3:20
			Oui.		3.2.2015 4:38
			Oui.		3.2.2015 5:03
			Non.		3.2.2015 5:29
			autre(s) Oui.		3.2.2015 6:03
			Oui.		3.2.2015 8:29
			Non.		3.2.2015 8:34
			Non.		3.2.2015 15:18
			Oui.		3.2.2015 17:20
			autre(s) Oui.		3.2.2015 17:22
			Oui.		5.2.2015 6:50
			Non.		8.3.2015 5:58
			Oui.		22.4.2015 17:32
			Oui.		22.4.2015 17:35
			Non.		22.4.2015 17:42
			Oui.		22.4.2015 17:51
			Non.		22.4.2015 17:52
			Non.		22.4.2015 17:52
			autre(s) Oui.		22.4.2015 17:58
			Non.		22.4.2015 17:59
			autre(s) Oui.		22.4.2015 18:04
			Oui.		22.4.2015 18:09
			autre(s) Oui.		22.4.2015 18:36
			Je ne sais pas.		22.4.2015 19:00
			Oui.		22.4.2015 19:00
			Oui.		22.4.2015 19:04
			Oui.		22.4.2015 20:20
			Oui.		22.4.2015 20:21
			Oui.		22.4.2015 21:33
			Non.		23.4.2015 7:33
			Non.		23.4.2015 8:15
			autre(s) Non.		23.4.2015 17:30
			Oui.		23.4.2015 18:43

Annotation en français

Nom et prénom d'auteur : Bazalová Michaela

Nom de département et de faculté : Département d'Études Romanes, Faculté des Lettres

Titre de mémoire de Licence : Situation linguistique et évolution du français contemporain à l'île de la Réunion

Directeur de recherche : Doc. Mgr. Jaromír Kadlec, Dr.

Nombre de signes : 82 569

Nombre d'annexes : 3

Nombre de titres bibliographiques utilisés : 4

Mots-clés : île de La Réunion, La Réunion, le français, le créole, linguistique

Caractéristique de mémoire :

Le but de ce mémoire de Licence est de donner une vision complexe sur la situation linguistique réunionnaise, d'examiner le français réunionnais et de voir les différences entre le français réunionnais et le français standard. Le mémoire ci-présent se concentre d'abord sur la géographie de l'île, son climat, la faune et la flore. Ensuite, ce sont les données démographiques qui sont présentées, accompagnées d'histoire de l'île dès sa découverte. L'autre partie du mémoire nous présente la situation linguistique réunionnaise et examine les particularités du français réunionnais et le compare avec le français métropolitain.

Annotation en anglais

Name of author : Bazalová Michaela

Name of Department and Faculty : Department of Romanic Studies, Philosophical Faculty

Title of Bachelor's thesis : Linguistic situation and evolution of contemporary French on the Island of Réunion

Director of research : Doc. Mgr. Jaromír Kadlec, Dr.

Number of characters : 82 569

Number of annexes : 3

Number of used bibliographic titles : 4

Keywords : Island of Réunion, French, Creole, linguistics, situation

Characteristics :

The aim of this Bachelor's thesis is to give complex image of the Réunion's linguistic situation, to explore the Réunionese French and to identify its differences in comparison with the Metropolitan French. The first part of the thesis focuses on the geography of the island, its climate and its flora and fauna. It also gives the demographic data and the history of the island since it has been discovered. Another part deals with Réunion's language situation and studies the uniqueness of Réunion's French, which is afterwards compared with the Metropolitan French.